CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.727
29 février 1996

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT VINGT-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 29 février 1996, à 10 heures

Président : M. Ramaker (Pays-Bas)

GE.96-60834 (F)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 727ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la Conférence et en mon nom propre, de souhaiter très chaleureusement la bienvenue à l'ambassadeur Wyzner, secrétaire d'Etat et premier vice-ministre des affaires étrangères de la Pologne, et à M. Michael Costello, secrétaire du Département des affaires étrangères et du commerce de l'Australie; tous deux prendront la parole aujourd'hui devant la Conférence. Je tiens à les remercier de l'intérêt qu'ils portent à nos travaux, particulièrement en cette période cruciale où nous nous efforçons de mener à bien les négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires. Je suis convaincu que leur contribution à la réalisation de notre objectif commun sera bien accueillie par la Conférence.

J'ai aussi sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Hongrie, du Pakistan, de la France, de la République islamique d'Iran, de la Nouvelle-Zélande, de l'Egypte, de Sri Lanka, de l'Inde, du Brésil, du Maroc, de l'Indonésie, de l'Algérie, du Myanmar, du Pérou, de l'Allemagne et de l'Afrique du Sud. Lorsque nous aurons écouté les orateurs de la liste, je me propose d'inviter la Conférence à examiner la demande reçue du Swaziland, qui souhaite participer à nos travaux en tant que non-membre. Comme de coutume, cette demande a été déposée dans les casiers des délégations. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Wyzner, secrétaire d'Etat et premier vice-ministre des affaires étrangères de la Pologne.

M. WYZNER (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, alors que vous étiez déjà président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Il est bon de savoir que durant la phase finale des importantes négociations sur un traité d'interdiction complète des essais (TICE), le gouvernail de la Conférence et celui de son organe de travail sont fermement tenus par une même main experte et sûre. Bien entendu, le fait que les commandes du Comité spécial sur une interdiction des essais ont été remises aux Pays-Bas par la Pologne confère à notre satisfaction une saveur particulière. Demeurez assuré de l'entière coopération et du soutien indéfectible de la délégation polonaise dans votre exigeante tâche.

Je profite de cette occasion pour rendre hommage à votre distingué prédécesseur, l'ambassadeur U Aye, de l'Union du Myanmar, pour l'efficacité avec laquelle il a ouvert la présente session de la Conférence.

Permettez-moi également d'ajouter quelques mots de salutation à l'intention d'un vieil ami, grand spécialiste du désarmement, je veux parler de M. Vladimir Petrovsky, secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je salue par ailleurs M. Abdelkader Bensmail, secrétaire général adjoint de la Conférence, qui, de même que l'ensemble de son personnel, doit être félicité pour le fonctionnement harmonieux de ce mécanisme de négociation.

(M. Wyzner, Pologne)

Pour apporter une note personnelle à mon intervention, je dirai que je suis enchanté, une année après ma précédente apparition, de me trouver une nouvelle fois à cette conférence, à laquelle j'ai eu le privilège de prendre part dans les années 70 en tant que représentant permanent de la Pologne.

C'est pour moi un privilège et un grand plaisir de prendre la parole devant vous au moment où la Conférence, après les efforts fructueux et les progrès remarquables de l'année dernière, tente de faire aboutir dans les temps les négociations sur un TICE. Après la Convention sur les armes chimiques, le TICE sera à notre avis la réalisation la plus importante de la Conférence du désarmement. Il témoignera une nouvelle fois de la vitalité de la Conférence et de la légitimité de son existence en tant qu'unique instance multilatérale, et à compétence mondiale, de négociation sur le désarmement. Grâce aux efforts dévoués des membres et des observateurs, l'humanité est sur le point de concrétiser son rêve de mettre fin aux essais nucléaires et de faire un pas de plus vers un système de sécurité qui ne sera plus conditionné par la poursuite du développement des arsenaux nucléaires. En effet, la nature des menaces qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité internationales appelle des solutions extérieures à l'arme absolue. Aujourd'hui, au seuil du XXIe siècle, un désarmement progressif, les mesures de confiance, la diplomatie préventive et le maintien de la paix se révèlent souvent des instruments plus efficaces. Bien que le conflit de l'ex-Yougoslavie marque l'Europe d'une tache tragique et indélébile, les instruments dont je viens de parler ont prouvé leur utilité sur le continent qui, au total, aura connu la période de paix ininterrompue la plus longue depuis des siècles. C'est dans le cadre de l'effort pour élargir et renforcer la paix, la stabilité et la coopération en Europe que la Pologne s'efforce avec tant d'énergie de s'inscrire dans la tendance à l'intégration économique, politique et militaire, comme en témoigne notre volonté déterminée d'adhérer à l'OTAN.

Deux événements récents et très positifs nous ont rapprochés de la conclusion (imminente, espérons-le) du TICE. La Pologne estime que la ratification du traité START II par le Sénat américain, il y a quelques semaines, et l'annonce dans laquelle le Président français indiquait, il y a un mois jour pour jour, que la France mettait fin à ses essais nucléaires dans le Pacifique Sud, sont deux événements d'importance historique qui auront des répercussions évidentes sur les négociations de la Conférence du désarmement. Le Gouvernement polonais s'en félicite et fait part de sa satisfaction. Nous nous joignons également au reste de la communauté internationale pour demander la cessation de tous les essais nucléaires en tout lieu et inviter la Fédération de Russie à ratifier le traité START II. Des réactions positives à ces appels faciliteraient incontestablement la dernière phase de la négociation du TICE.

La Pologne souhaite ardemment que les négociations soient achevées au plus tard à la fin du mois de juin 1996, de sorte qu'un texte définitif puisse être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies et ouvert à signature avant l'ouverture de sa cinquante et unième session. Nous devons tous recentrer notre attention sur cet objectif. Pour respecter ce calendrier, nous devons, dans le peu de temps qu'il nous reste, redoubler d'efforts et avancer vers notre objectif commun dans un esprit d'ouverture et de flexibilité, conscients de l'urgence de la tâche et animés d'une véritable

(M. Wyzner, Pologne)

bonne volonté politique. Ce n'est donc pas le moment de proposer de nouvelles idées qui ont peu de chances de faire l'unanimité. Ayant eu jusqu'à récemment le privilège d'être directement responsable du processus de négociation du TICE, la Pologne s'estime en droit de formuler cette exhortation. Tout bien considéré, nous estimons qu'une formulation du traité acceptée par tous doit commencer à apparaître au bout du chemin, moyennant des concessions mutuelles et un souci de réalisme. Nous tenons à féliciter l'Allemagne et la Suède d'avoir agi dans cet esprit au sujet des préparatifs d'un essai.

La Pologne estime que tout lien qui serait établi entre le TICE et l'adoption d'un calendrier précis de désarmement nucléaire risquerait de compliquer ces négociations. Elle ne conteste pas les motivations qui ont poussé certains Etats à prôner avec insistance un calendrier spécifique de désarmement nucléaire. Mais dans le même temps, nous ne pouvons nous empêcher de craindre que le fait de mettre l'accent sur cette question compromette un instrument multilatéral dont les répercussions concerneront non seulement la non-prolifération, mais aussi des aspirations plus générales en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cet objectif réaliste, qui traduit une aspiration ancienne et qui peut être atteint dans quelques mois, ne doit pas être menacé. Si nous manquons cette occasion, la prochaine risque de se faire attendre longtemps. Comme l'a déclaré en substance M. J. Holum, directeur de l'Agence de la maîtrise des armements et du désarmement des Etats-Unis, dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de la présente session, dans un monde où les armes nucléaires sont déjà trop nombreuses, la réponse ne consiste évidemment pas à procéder à de nouvelles explosions. Nous sommes entièrement d'accord : un monde dans lequel les expérimentations seraient illimitées et la perspective d'un accès entièrement libre au nucléaire ne servirait les intérêts de sécurité d'aucun Etat. Nous considérons donc qu'il est à la fois possible et nécessaire de rechercher un terrain d'entente sur les termes du préambule en se fondant sur les formulations proposées dans les documents qui, dans un passé récent, ont recueilli l'approbation consensuelle de la communauté internationale. Parmi ces documents figure la décision concernant les "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires", adoptée à New York en mai dernier.

Qu'il me soit maintenant permis d'évoquer brièvement certaines des questions essentielles que le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires doit résoudre pour conduire les négociations sur un TICE à un dénouement rapide et heureux. La Pologne est fermement convaincue que la formulation de la disposition sur la portée du traité privilégiant une interdiction véritablement complète, ce que l'on a appelé l'option zéro, est la meilleure. Elle offre une solution qui comporte le réel avantage d'une interdiction internationalement vérifiable. Une interdiction qui ne garantirait pas de telles possibilités de vérification n'aurait aucune signification. Nous sommes donc convaincus que la convergence de vues croissante concernant l'option zéro débouchera prochainement sur un accord quant aux termes définitifs de la disposition. Nous nous félicitons en particulier du quasi-consensus sur l'idée qu'une interdiction de "toute explosion expérimentale d'arme nucléaire ou toute autre explosion nucléaire" devrait englober les explosions nucléaires dites pacifiques. Nous en sommes

(M. Wyzner, Pologne)

tous d'accord, l'explosion d'un dispositif nucléaire ostensiblement "pacifique" ne diffère en rien, techniquement parlant, de l'explosion d'une arme nucléaire.

La Pologne est convaincue qu'un système de vérification bâti autour d'un système de surveillance international reposant sur quatre technologies sera un moyen de dissuasion efficace contre les violations. Ce système ne sera pleinement crédible que s'il garantit que les faits relatifs à un événement ambigu seront détectés et établis. Le potentiel technologique requis et le caractère politiquement improbable de tentatives de violation ne justifient pas, à notre sens, qu'on soit tenté de mettre en oeuvre un mécanisme de vérification élaboré à l'excès et donc trop coûteux.

Parmi les autres questions importantes, certaines sont moins complexes du point de vue technique, mais tout aussi sensibles politiquement parlant que celles de la portée et de la vérification. La disposition relative à l'entrée en vigueur fait partie de ces questions. Sur ce point, un travail à la fois patient et déterminé reste à faire pour parvenir à une solution capable de recueillir une adhésion générale. Le problème est évidemment de satisfaire à l'exigence fondamentale d'universalité et de permettre au traité de prendre effet le plus tôt possible sans risquer de devenir l'otage d'un éventuel retard de l'entrée en vigueur. C'est la quadrature du cercle. Il nous paraît judicieux d'examiner la solution proposée à cet égard par le Canada et la République islamique d'Iran. La formule consistant à faire coïncider l'entrée en vigueur avec la ratification du TICE par une partie seulement des Etats considérés comme "importants" du point de vue de la technologie nucléaire pourrait se révéler un compromis intéressant.

D'autres questions sont délicates et politiquement sensibles; c'est notamment le cas de la composition du Conseil exécutif et de sa représentativité régionale. Sans sous-estimer la diversité des opinions dans ce domaine, particulièrement en ce qui concerne la durée des mandats, nous pensons que l'idée d'une présence continue de certains Etats parties au sein de cet organe ne devrait pas être perçue comme le signe d'un statut particulier. Au contraire, cette solution imposerait aux Etats concernés une obligation supplémentaire et une responsabilité accrue de veiller à l'efficacité du TICE.

La Pologne se félicite de l'offre du Gouvernement autrichien d'accueillir la future Organisation du TICE (OTICE) à Vienne, haut lieu de la diplomatie multilatérale et des activités des Nations Unies. La Pologne a opté pour Vienne dès le début. A l'heure où le système des Nations Unies connaît des difficultés financières sans précédent et où les Etats Membres sont incapables, voire peu désireux, de mettre la main au porte-monnaie en temps voulu, il importe que le traité fonctionne de façon économique. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, nous considérons que l'OTICE doit être avant tout une organisation politique dotée de ses propres organes de direction. Elle doit néanmoins rester libre et pouvoir déléguer certaines de ses tâches, notamment en matière de vérification, à une autorité qui, telle l'AIEA, dispose d'un grand savoir-faire dans un domaine connexe, d'un personnel très compétent et d'une grande expérience. Alors que les difficultés budgétaires n'épargnent aucune organisation internationale, il semblerait peu judicieux de créer sur

(M. Wyzner, Pologne)

le papier une nouvelle organisation internationale condamnée d'emblée à des difficultés financières susceptibles de la handicaper dans la réalisation de ses tâches.

Nous pensons qu'il y a lieu de tirer les enseignements de la Convention sur les armes chimiques et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le rythme croissant des ratifications permettra, nous semble-t-il, à la Convention sur les armes chimiques d'entrer en vigueur prochainement. Espérons que cet événement marquera en même temps la résolution définitive des problèmes de l'Organisation à son siège de La Haye. La Pologne, qui a ratifié la Convention il y a déjà un certain temps et est en train de mettre en place un mécanisme d'application, invite tous les signataires de la Convention sur les armes chimiques à mener le plus promptement possible leurs procédures de ratification. Il nous paraît judicieux que l'entrée en vigueur de cet instrument coïncide avec la conclusion du TICE.

Le TICE étant appelé à devenir une réalité de la vie politique d'ici quelques mois, on peut se demander ce qui va se passer après. Sur quel objectif ou quels objectifs réalistes la Conférence du désarmement devra-t-elle faire porter son attention et son souci de l'urgence une fois que la question du TICE ne figurera plus à son ordre du jour ? Devra-t-elle continuer à s'accrocher à un ordre du jour en forme de décalogue issu du temps de la guerre froide et si inadapté aux réalités d'aujourd'hui, comme la composition de la Conférence elle-même ? Il est vrai que la Conférence a entamé un processus de consultations concernant les futures priorités de son ordre du jour. Nous espérons que ces consultations permettront une réévaluation sensée des thèmes qui laissent augurer de solutions négociées. De notre point de vue, en attendant la fin des consultations, la première mesure à prendre s'impose d'elle-même. Pour que l'ultime objectif d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires nous conduise jusque dans le siècle prochain, il est impératif de reprendre les efforts pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles en vue de fabriquer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Une telle mesure s'inscrirait dans la démarche déjà entreprise par la Conférence. Elle serait - et c'est là le plus important - pleinement compatible avec les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et je dirais même avec l'évolution de la situation internationale. Nous accueillons avec satisfaction la décision annoncée vendredi dernier par le Président Jacques Chirac concernant l'arrêt immédiat de la production de matières fissiles de qualité militaire. Cette mesure, de même que la décision de la France de renoncer au volet terrestre de sa dissuasion nucléaire, aura une incidence qui, j'en suis convaincu, sera mise à profit par la Conférence. Nous pensons par conséquent que le comité spécial créé en 1995 doit être réactivé pour poursuivre son travail spécifique conformément au mandat qui a été adopté et qui est suffisamment vaste pour répondre à toutes les préoccupations. Toutes les questions étant négociables dans le cadre d'un tel mandat, les tentatives visant à préjuger d'une de ces questions avant même la tenue des négociations ou à établir des couplages formels ne sont d'aucun secours et ne font au contraire que contribuer à figer la situation.

(M. Wyzner, Pologne)

A notre avis, la Conférence du désarmement devrait se pencher à nouveau très sérieusement sur certaines des questions qu'elle avait récemment examinées. Elle pourrait par exemple s'interroger sur la façon dont les garanties unilatérales de sécurité accordées par les Etats dotés d'armes nucléaires au profit des autres Etats - et contenues dans la résolution 984 du Conseil de sécurité - pourraient servir de point de départ à des discussions sur des solutions multilatérales plus larges. De même, rien ne devrait faire obstacle à une réévaluation complète de la question de la transparence dans le domaine des armements ainsi qu'à la poursuite des travaux consacrés à l'amélioration du Registre des armes classiques et en particulier à son développement géographique et à l'élargissement de son contenu. Ce sont là des domaines où la Conférence a déjà fait un travail utile qu'il serait dommage de gaspiller. La question de la transparence et celle des armes classiques en général méritent à notre avis une attention toute particulière, quoi que semble en penser une importante partie de l'opinion publique internationale. Alors que des milliers de personnes sont tuées sans discrimination par des armes classiques utilisées dans des conflits régionaux internes ou internationaux, il n'est plus possible de rester sourds aux appels de la communauté mondiale en faveur d'une action originale vis-à-vis des armes classiques. Les arguments qui plaident en faveur d'une meilleure prise en considération du problème des armes classiques ne peuvent être pris à la légère. Selon les estimations, les dépenses militaires faites chaque année dans le monde dépassent les 1 000 milliards de dollars des Etats-Unis, l'essentiel de cette somme astronomique étant dépensé pour des armes classiques.

Comme le montre l'expérience européenne, une approche régionale du problème des armes classiques tenant compte des spécificités et préoccupations régionales semble particulièrement judicieuse. Organe mondial par définition, la Conférence du désarmement peut jouer un rôle utile jusque dans ce domaine. Il serait aussi intéressant d'envisager d'interdire mondialement certains systèmes spécifiques d'armes classiques qui, jusqu'à présent, n'ont été traités que dans le contexte humanitaire. Tel nous semble être le cas du problème des mines terrestres et d'autres aspects de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. La Pologne s'inquiète vivement de la lenteur décevante avec laquelle progressent les efforts visant à actualiser cette convention, notamment en ce qui concerne les limitations applicables aux mines terrestres. Les efforts faits depuis deux ans pour réviser le Protocole II relatif aux mines terrestres sont loin d'avoir produit les résultats attendus par la communauté internationale. Dans ce contexte, nous comprenons bien les critiques qui ont accueilli les résultats de la Conférence d'examen de Vienne l'année dernière et de sa reprise à Genève le mois dernier. Aussi bienvenu soit-il, le nouveau Protocole IV, qui concerne les armes à laser aveuglantes, ne répond pas à nos attentes, car nous souhaitions une actualisation de la Convention. Bien que cette question ne soit pas du ressort de la Conférence du désarmement en ce moment, nombreux sont les pays membres et observateurs à avoir adhéré à la Convention et dont ldes Nes délégations ont participé activement au processus de révision. Je ne doute pas qu'ils soient en mesure d'apprécier les conséquences néfastes d'un éventuel échec de ce processus. A l'image de nombreux autres Etats parties à la Convention,

(M. Wyzner, Pologne)

la Pologne est déterminée à rechercher, dans tous les cadres appropriés (et donc, aussi, au sein de la Conférence du désarmement), des solutions généralement acceptables dans ce domaine.

Sans vouloir évoquer de façon exhaustive toutes les questions importantes relevant de la Conférence du désarmement, j'ai souhaité mettre en évidence celles que mon gouvernement considérait comme les plus pertinentes. La Pologne, pleinement souveraine et démocratique, est déterminée à faire valoir ses propres contributions. En recherchant des solutions appropriées acceptables par tous, nous nous efforcerons, avec détermination et en toute intégrité, de concilier nos intérêts nationaux avec les intérêts plus généraux de l'ensemble de la communauté internationale. C'est ce même principe qui guide mon pays au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, où il siège depuis peu en qualité de membre non permanent.

En conclusion, permettez-moi d'ajouter que la Pologne se félicite de toutes les contributions passées et futures qui, sous forme de propositions de texte d'articles du traité, alimentent le processus de négociation. Tout en attirant l'attention des négociateurs sur les problèmes et sur les solutions possibles, ces textes démontrent que l'esprit de compromis favorise le consensus et que le TICE est à notre portée. Je suis persuadé que le dénouement est proche.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire d'Etat et Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à M. Michael Costello, secrétaire du Département des affaires étrangères et du commerce de l'Australie.

M. COSTELLO (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour vous féliciter personnellement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Votre charge est d'autant plus lourde à porter que vous continuez d'exercer la présidence du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Au nom du Gouvernement australien, je tiens à vous remercier ainsi que votre délégation et votre gouvernement pour l'engagement et le sens de l'à-propos et des priorités dont vous avez fait preuve dans la réalisation des tâches de la Conférence et du Comité spécial.

Permettez-moi également de saluer la déclaration que vient de faire le Secrétaire d'Etat et Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne. Sa description de ce que pourrait être le futur ordre du jour de la Conférence était remarquable et je partage entièrement le sentiment d'urgence qu'il a exprimé concernant le travail à faire en vue de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Je n'ai pas fait le voyage spécialement depuis l'Australie pour me limiter à des généralités sur les problèmes rencontrés. J'ai au contraire l'intention de contribuer utilement et concrètement à vos négociations sur une interdiction des essais nucléaires. Tout d'abord, je tiens à vous faire part d'un sentiment d'urgence; du sentiment d'urgence qu'éprouvent des communautés du monde entier; du sentiment d'urgence, motivé par des considérations

(M. Costello, Australie)

générales de sécurité, qui a influencé nos gouvernements et suscité l'occasion que nous avons aujourd'hui de conclure une fois pour toutes un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. C'est la première occasion véritable en 40 ans. Mais le monde qui nous entoure change. Il n'attend pas que les négociations multilatérales progressent selon leur propre calendrier. L'occasion qui s'offre aujourd'hui à la Conférence est amoindrie par chaque retard.

Nous sommes d'accord sur le fait que le temps est venu de conclure les négociations. Or, je pense que vos collègues et vous-même l'admettrez, il y a de quoi s'inquiéter, s'inquiéter du fait que les négociations sont encore prisonnières de ce que l'Ambassadeur de Sri Lanka a fort justement qualifié au début de l'année de noeud gordien. Un noeud inextricable de mille crochets et de quelques questions ardues suffirait à étrangler les négociations, malgré les meilleures intentions politiques qui soient. C'est ce sentiment d'urgence et d'inquiétude qui a conduit l'Australie à faire un nouvel effort pour contribuer sur le fond et sur la forme à l'actuelle phase des négociations.

Nous connaissons les difficultés de fond qui entravent la conclusion d'un TICE. Un tel traité représente en effet un grand pas en avant qui renforcera les règles internationales de la non-prolifération et, retombée non moins importante, qui permettra des progrès considérables dans le domaine du désarmement. L'interdiction des essais empêchera l'apparition de nouvelles générations d'armes nucléaires. Elle bridera les moyens dont disposent les Etats dotés d'armes nucléaires et mettra fin à la compétition qui les oppose quant au perfectionnement de ces moyens. Tergiverser reviendrait à compromettre un véritable pas en avant sur la voie de l'élimination des armes nucléaires. La communauté internationale a, lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, manifesté sa volonté de conclure les négociations et de soumettre le traité à la signature au plus tard à l'ouverture de la cinquante et unième session, en septembre 1996.

L'Australie considère que pour que les délais soient respectés, le texte du traité devra être arrêté avant la fin de la deuxième partie de la présente session de la Conférence, c'est-à-dire au plus tard le 28 juin. Hors de Genève, les gouvernements et les communautés souhaitent ardemment que cet objectif soit atteint. Plus encore : je puis vous dire qu'il y a le sentiment que les décennies que nous avons vécues sous le spectre de l'escalade nucléaire justifient amplement un accord mondial et obligatoire mettant fin aux essais. C'est à vous, délégués à la Conférence du désarmement, qu'il appartient de nous délivrer de cette attente.

Monsieur le Président, le Comité spécial a pu accomplir de remarquables progrès grâce à l'esprit d'initiative et à la sagesse dont vous-même et vos prédécesseurs, l'ambassadeur Dembinski et l'ambassadeur Marín Bosch, avez fait preuve en tant que présidents du Comité. Il convient également de rendre un hommage non moins mérité aux présidents des groupes de travail et collaborateurs de la présidence qui, au cours des deux dernières années, ont fait l'effort qui a permis aux négociations d'atteindre le stade d'avancement que nous leur connaissons. Il suffit de considérer les progrès réalisés par le texte évolutif en deux ans et de contempler le chemin que nous avons parcouru

(M. Costello, Australie)

en termes de compréhension mutuelle et de convergence de vues depuis que la Suède a présenté les textes initiaux si précieux pour prendre toute la mesure des progrès accomplis.

Le dur labeur de ces deux dernières années nous a permis de faire 90 % du chemin et de rédiger la quasi-totalité du texte dont nous avons besoin. Pourtant, à Genève et dans les différentes capitales, on craint de voir échapper l'occasion d'achever et signer un traité cette année. Pour prendre les décisions nécessaires et produire les 10 % restants du texte selon le calendrier prévu, il nous faut un nouvel élan. Les négociations connaissent une phase critique. L'Australie pense et espère être en mesure de contribuer psychologiquement et concrètement aux négociations afin de démontrer de façon tangible qu'il est possible de conclure un TICE sur les bases que nous négocions ici depuis deux ans. Pour toutes ces raisons, l'Australie soumet aujourd'hui un projet complet de traité d'interdiction complète des essais.

Permettez-moi tout d'abord d'expliquer ce que notre texte n'est pas. L'Australie ne cherche pas à lancer un processus de négociation parallèle à celui que vous avez mené au sein du Comité spécial ici à Genève et qui a permis de bien faire avancer les choses. Nous ne cherchons pas non plus à ce que notre texte soit considéré comme une alternative ou un substitut au grand pas que représente le texte évolutif. Lorsque nous avons commencé à travailler sur ce projet de traité, c'était d'abord pour nous-mêmes. Nous entendions ainsi nous assurer entre responsables australiens qu'un texte définitif, auquel nous tenons tout particulièrement pour des raisons de sécurité nationale et pour d'autres raisons plus générales, était bel et bien à notre portée dès cette année. Cet exercice a demandé un effort considérable et je dois saluer ici les compétences et l'endurance de ma propre équipe. Les responsables australiens ont par ailleurs eu des discussions détaillées avec de nombreux pays et nous nous sommes efforcés d'intégrer autant que possible les résultats de ces discussions à notre projet. En préparant ce travail, nous avons été encouragés à procéder en invitant de façon informelle les délégations de tous les groupes constitués au sein de la Conférence à mettre nos idées sur la table.

Selon nous, les résultats montrent qu'un traité est bel et bien à la portée du monde. Si les négociateurs sont à même de faire preuve d'un peu d'imagination et d'un esprit de compromis dans l'approche des problèmes non encore résolus, nous pourrons disposer dès cette année d'un instrument qui contribuera concrètement et de façon considérable à notre sécurité à tous.

Notre texte est donc un modèle par lequel nous nous proposons de démontrer que nous disposons déjà des bases qui pourront permettre le succès des négociations dans les mois qui viennent. Les négociateurs sont déjà familiarisés avec la majeure partie du texte. Vos progrès sont tous inscrits dans notre travail. Pour l'essentiel, notre texte a été tiré du texte évolutif avec la plus grande prudence, de façon à préserver la continuité logique des négociations. L'équilibre traduit notre attitude sur des questions pour lesquelles les points de convergence sont imprécis ou le texte évolutif insuffisant. Notre texte propose un modèle des compromis que toutes les parties devront nécessairement accepter pour parvenir à un accord. Mais dans le même temps, il s'inscrit dans la continuité des négociations. Il reprend

(M. Costello, Australie)

scrupuleusement les lignes tracées d'un commun accord par les délégations à la Conférence. Il propose des solutions aux problèmes en suspens, mais ces solutions ne correspondent pas nécessairement aux préférences australiennes. Nous nous sommes efforcés de trouver le juste milieu, d'accepter le compromis et de choisir des solutions intermédiaires susceptibles, selon nous, de réunir un consensus.

Pour aider les négociateurs et être exploité au mieux, notre texte s'accompagne de notes explicatives. Ces notes donnent une idée précise de la façon dont nous avons mené nos travaux.

Permettez-moi d'évoquer quelques domaines spécifiques importants pour illustrer la façon dont nous avons tenté de concilier des positions opposées dans une formulation qui nous paraissait mutuellement acceptable.

En ce qui concerne la portée - la disposition la plus importante du traité - notre proposition est déjà connue. Elle a été présentée pour la première fois en mars 1995, sous la cote CD/NTB/WP.222, et bénéficie depuis d'un large soutien. Nous pensons que ce texte représente encore aujourd'hui le moyen le plus direct et le plus rationnel de mettre en place une interdiction véritablement complète des explosions nucléaires.

En ce qui concerne la vérification, nous avons incorporé le texte dont on disposait déjà et qui décrit les quatre technologies du Système de surveillance international sur lesquelles un consensus s'est dégagé (surveillance sismologique, hydroacoustique, radiologique et infra-acoustique), ainsi que les arrangements institutionnels connexes. Nous proposons une solution intermédiaire aux discussions qui entourent la nature des rapports de vérification et l'adjonction de moyens de surveillance des gaz rares.

En ce qui concerne les inspections sur place, nous avons scrupuleusement et délibérément reflété le fond et la structure du texte évolutif. Parmi les diverses options proposées dans le texte évolutif, nous avons retenu celles qui constituaient un dispositif d'ensemble qui, nous semble-t-il, englobe les facteurs de politique intérieure et les paramètres techniques requis pour que le mécanisme d'inspection sur place soit techniquement crédible et politiquement acceptable. Compte tenu du fait qu'il fallait trouver un équilibre entre la rapidité d'action, la nécessité d'autoriser la détection de phénomènes de courte durée et la nécessité de prévenir les demandes d'inspection infondées ou abusives, nous préconisons la procédure dite du "feu rouge" pour les demandes fondées sur des données fournies par le SSI et la procédure dite du "feu vert" si la demande ne repose que sur des données extérieures au SSI. Notre démarche prévoit des inspections sur place en deux temps : d'abord une phase brève et peu intrusive, puis, si nécessaire, une phase étendue comprenant des mesures plus intrusives.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur, nous nous sommes efforcés de prendre en compte les préoccupations des parties aux négociations. Parmi ces préoccupations figurent notamment la nécessité d'une ratification par tous les Etats "clés" avant l'entrée en vigueur du traité et la nécessité de faire en sorte que l'entrée en vigueur ne soit pas bloquée par un retard de

(M. Costello, Australie)

ratification par un Etat. Nous avons tenté de trouver une solution qui permette à la fois de faire en sorte que le nombre d'Etats parties au traité au moment de l'entrée en vigueur soit suffisant pour assurer le financement de l'OTICE, et de s'assurer que le nombre d'Etats parties et leur répartition soient tels qu'ils autorisent la mise en oeuvre effective du SSI. Pour concilier ces préoccupations, nous proposons une légère variante de la proposition concernant la renonciation. Je relève que dans ce domaine, notre proposition diffère très largement de nos préférences et représente un compromis acceptable pour nous; nous demeurons favorables à une simple formule numérique.

Pour résoudre la question de la composition du Conseil exécutif, chacun de nous devra faire preuve de souplesse. Nous sommes tous d'accord sur le fait que le Conseil exécutif doit être un organe dont la structure conférera aux groupes régionaux un pouvoir discrétionnaire suffisant dans l'attribution des sièges, tout en fixant des critères relativement objectifs pour l'attribution des sièges permanents et autres. Le mécanisme que nous proposons tente de donner corps au consensus que nous avons déjà atteint concernant ces principes.

Nous ne souhaitons, par ce projet, imposer aucune solution. Notre texte repose sur un fondement solide, mais il ne s'agit en aucune façon d'un dispositif définitif que nous inviterions les délégations à approuver ou désapprouver. Les solutions et le mécanisme définitifs seront élaborés dans la suite des négociations. Nous souhaitons néanmoins que notre texte vous aide, en tant que président du Comité spécial, à recentrer, élever et redynamiser les négociations. Nous invitons toutes les parties aux négociations à se joindre à notre appel pour que le processus de négociation entre dans sa phase décisive. Notre modèle démontre qu'une telle évolution est possible, et nous espérons qu'il contribuera à la nécessaire intensification de notre effort commun. Le résultat de ces négociations ne peut être l'otage de nos choix d'aujourd'hui ni du faible volume de texte encore à négocier. Dans ces circonstances, les responsables des négociations portent une lourde responsabilité. Nous comptons sur vous pour faire preuve de dynamisme, prendre des risques inspirés et pousser les délégations à reconnaître le potentiel de solutions. Vous êtes alors en droit d'attendre en retour, dans l'accomplissement de votre tâche, un engagement réel et une véritable flexibilité de la part des délégations. Nous sommes encouragés de constater que d'autres délégations ressentent aussi le besoin d'un nouvel élan, et c'est pour cette raison que nous nous sommes félicités de l'initiative de l'Iran qui, par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères Velayati, a présenté un projet de traité la semaine dernière.

Je sais que certaines délégations se sont demandé quel pouvait bien être l'intérêt de l'Australie dans cette initiative. L'explication est simple. Nous luttons depuis longtemps pour la cessation définitive des essais nucléaires, que ce soit au niveau régional ou à l'échelle mondiale. Nous sommes également favorables à un monde exempt d'armes nucléaires. Cet engagement est clairement démontré par la diversité de nos efforts, qui ne se limitent pas à la seule négociation du TICE.

(M. Costello, Australie)

Je vous rappelle l'initiative prise récemment par notre premier ministre concernant la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires. D'autre part, le Ministre australien des affaires étrangères a déclaré en substance :

> "C'est bien parce que nous sommes fermement convaincus que l'objectif à poursuivre était l'élimination des armes nucléaires et non seulement la discussion de mesures telles que le TICE et le TNP, que nous nous sommes lancés dans l'entreprise de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires, annoncée par le Premier Ministre. La tâche de cette commission est essentielle à deux titres : élaborer une conception intellectuelle convaincante du bien-fondé de l'élimination des armes nucléaires non seulement pour des raisons morales, mais aussi pour des motifs stratégiques et de sécurité; et formuler des idées concrètes et sérieuses sur la façon de procéder à cette élimination."

Je n'ai jamais considéré qu'il existait dans les affaires mondiales des choses inévitables ou des processus inexorables. Ainsi, nous ne pouvons, je crois, considérer que s'il n'aboutit pas cette année, le TICE aboutira de toute façon l'année prochaine, ou l'année suivante ou encore l'année d'après. Si on avait pu laisser penser à ceux qui préconisaient déjà un TICE dans les années 60 que 30 ans plus tard, aucun accord n'aurait encore été trouvé, cette suggestion aurait été tournée en dérision. Après tout, le Traité d'interdiction partielle des essais a été signé au début des années 60 et le TNP avant la fin de la même décennie, tandis que l'ère de la détente - vous souvenez-vous de la détente ? - entre l'Union soviétique et les Etats-Unis était proclamée. Trente années ont passé et nous ne nous sommes toujours pas mis d'accord. Il est vrai que dans le contexte de l'après-guerre froide, de nombreuses choses autrefois impossibles sont devenues possibles. Mais une chose qui devient possible ne devient pas nécessairement inévitable. Encore faut-il la réaliser. Nous savons bien à quelle vitesse les temps changent. Nous savons à quel point l'avenir de l'humanité est imprévisible. Par exemple, je serais curieux de savoir combien de spécialistes des affaires internationales et de diplomates professionnels pourraient affirmer, la main sur le coeur et en toute honnêteté, qu'en 1980, ils avaient prévu le bouleversement de tout l'équilibre de sécurité qui allait marquer les dix années suivantes. Je dirais que les rares individualités qui, en 1980, auraient formé de telles prévisions n'auraient pas été écoutées un seul instant. En résumé : le difficile travail que vous avez accompli ici durant ces deux ou trois dernières années a permis d'analyser et mettre clairement en évidence les enjeux techniques, juridiques, politiques et de sécurité qui nécessitent des décisions pour pouvoir conclure un TICE. De plus, les forces politiques nationales et internationales sont cette année favorables à l'idée de prendre ces décisions. Mais, chers amis, nous n'avons pas la garantie que ces bonnes dispositions dureront. Nous devons en profiter tant qu'il est encore temps pour verrouiller à tout jamais dans le droit international une interdiction complète des essais nucléaires. Considérons donc que nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'un retard. Nous devons saisir cette occasion et prendre les décisions si difficiles à prendre et pourtant incontournables. Nous devons saisir cette occasion qui, si elle nous échappe, pourrait bien ne plus jamais se représenter. Nous espérons que notre texte et les notes explicatives jointes contribueront concrètement à cette tâche urgente.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire du Département australien des affaires étrangères et du commerce de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Naray, représentant de la Hongrie.

M. NARAY (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de cette conférence. Nous sommes convaincus que vos célèbres qualités de diplomate et votre expérience vous permettront de diriger efficacement nos négociations dans les semaines à venir. La qualité de l'action que vous menez depuis votre accession à la présidence du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires en est la plus évidente des preuves. Nous vous souhaitons le plein succès dans l'exercice de vos deux fonctions et vous assurons du soutien et de la coopération de la délégation hongroise. Je tiens également à faire part de notre gratitude à votre prédécesseur, l'ambassadeur U Aye, du Myanmar, qui nous a conduits de façon remarquable durant le premier mois si important de la session annuelle.

C'est pour moi un privilège particulier de prendre la parole à la suite de deux visiteurs distingués venus de Pologne et d'Australie. Nous avons écouté leurs déclarations avec la plus grande attention et je tiens à les remercier de leur importante contribution.

Cette année, la Conférence du désarmement est confrontée à des défis particulièrement importants. Les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires entrent à présent dans leur phase finale, mettant ainsi à notre portée la réalisation de cette aspiration de la communauté internationale vieille de plusieurs décennies. Le contexte international nous gratifie d'un moment favorable à la concrétisation de cet objectif. A cet égard, nous tenons à saluer les moratoires unilatéraux déclarés et autres mesures nationales prises par quatre Etats dotés d'armes nucléaires dans le but de mettre fin aux expérimentations nucléaires. La Hongrie est d'avis que cette occasion ne doit pas être gâchée et que la Conférence doit redoubler d'efforts pour achever ses travaux sur le TICE au plus tard en juin 1996, afin de pouvoir soumettre le texte définitif à la signature au début de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le fait que les négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires ont, cette année, repris rapidement leur a donné un nouvel élan qui devrait leur permettre d'aboutir dans les temps. Il est réjouissant de constater que les travaux ont bien progressé et que, de fait, nous sommes sur le point de nous mettre d'accord sur des questions telles que les mesures d'application nationales, les relations possibles entre l'OTICE et l'AIEA et le siège de l'Organisation, pour ne mentionner que les questions les plus évidentes. Ma délégation espère sincèrement que cette tendance sera maintenue, voire renforcée.

Les négociations sont sur la bonne voie, mais nous connaissons tous très bien les questions fondamentales encore à résoudre. Même après plus de deux ans d'intenses négociations, ces questions constituent encore autant de pierres d'achoppement. Pour faire progresser l'ensemble du "texte évolutif",

(M. Naray, Hongrie)

nous devons impérativement nous mettre d'accord en temps voulu sur des éléments du TICE tels que la portée, les inspections sur place, la composition et les compétences du Conseil exécutif et l'entrée en vigueur. Le cadre organisationnel mis en place par le Président du Comité sur une interdiction des essais nucléaires reflète pleinement la prise de conscience des priorités et contribue à concentrer les négociations, à ce stade, sur les questions les plus complexes et les plus sensibles. Il est rassurant de savoir que dans cette tâche, nous pouvons compter sur les compétences diplomatiques et la riche expérience de l'ambassadeur Berdennikov et de l'ambassadeur Zahran, présidents des deux groupes de travail, de l'ambassadeur Moher, collaborateur du Président pour les inspections sur place, et de l'ambassadeur Benjelloun-Touimi, collaborateur du Président pour la composition du Conseil exécutif.

La question de la portée du traité est primordiale. Si elle pouvait être résolue dès que possible, nous aurions fait un grand pas et les négociations sur les autres aspects du traité pourraient se poursuivre et donner des résultats plus rapides. La décision des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni de se ranger à l'idée d'une interdiction véritablement complète, position adoptée ultérieurement par la Fédération de Russie, est de bon augure. La Hongrie continue de penser que cette idée est parfaitement formulée dans le projet d'article sur la portée de l'interdiction, contenu dans le texte soumis par l'Australie. Nous sommes fermement opposés à l'idée de limiter les obligations fondamentales en introduisant dans le traité la notion d'explosions nucléaires pacifiques. Les arguments invoqués pour justifier de telles expériences sont loin d'être convaincants, d'autant que ces expériences sont potentiellement porteuses d'un certain nombre d'informations à caractère militaire. Introduire une telle lacune nuirait fortement à la crédibilité de l'interdiction complète des essais nucléaires.

Des progrès significatifs sont encore nécessaires pour rapprocher de nombreuses positions divergentes en ce qui concerne les inspections sur place. Les solutions techniques dans ce domaine devront privilégier l'efficacité, la fiabilité de la collecte des données et le rapport coût-efficacité. Seul un tel régime sera susceptible de constituer une dissuasion viable face à des violations potentielles et de susciter le nécessaire climat de confiance mutuelle entre Etats parties. Pour ce faire, nous sommes favorables à un processus de décision calqué sur les besoins du régime de vérification du TICE, autorisant un accès rapide sur les lieux de l'événement suspect. Il est difficile d'imaginer que les renseignements pertinents produits par des sources autres que le Système de surveillance international (SSI) soient ignorés. Notre délégation considère que le problème est plutôt de savoir comment les informations recueillies par les moyens techniques nationaux pourront être intégrées au processus de décision et quel poids il conviendra de leur accorder sans contredire ni la nature non discriminatoire du traité ni le rôle prédominant du SSI. Les propositions faites sur ce point par la France et, plus récemment, par l'Afrique du Sud pourraient offrir des solutions et méritent donc d'être étudiées attentivement.

Concernant l'entrée en vigueur, la Hongrie est d'avis qu'une simple formule numérique, associée à des efforts diplomatiques, suffirait à assurer l'adhésion des pays dont l'absence enlèverait au traité toute signification.

(M. Naray, Hongrie)

Les consultations avec les puissances concernées pourraient être officialisées sous la forme d'une conférence sur la renonciation. Les objectifs du TICE seront mieux servis et mis en oeuvre par une organisation indépendante, en étroite coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il y a longtemps que mon gouvernement s'est prononcé en faveur de Vienne comme siège de l'OTICE. En préconisant cet arrangement, la Hongrie tient particulièrement à limiter au maximum les coûts de fonctionnement du régime de vérification. La suite des travaux, sous la direction du collaborateur du Président chargé de la question du financement, devrait mettre en évidence les sources d'économies offertes par la coimplantation et la mise en parallèle des activités de l'AIEA et de l'OTICE. Le budget de l'OTICE ne devra couvrir que les activités clairement définies et mentionnées dans le traité et ses protocoles.

La règle internationale qui est en train de se mettre en place concernant l'interdiction à tout jamais des explosions nucléaires expérimentales nous apparaît comme une réalisation marquante sur la voie d'une future élimination des armes nucléaires. La Hongrie, petit Etat non doté d'armes nucléaires, préconise avec vigueur la conclusion d'autres traités de maîtrise des armements nucléaires et de désarmement. Nous pensons néanmoins qu'il ne serait pas réaliste de définir un calendrier précis dans ce sens. Si nous accordons maintenant une importance trop grande à un tel calendrier, nous risquons de réduire à néant la perspective prometteuse d'une conclusion rapide du TICE. En revanche, le succès des négociations créerait un climat international propre à promouvoir le noble objectif que constituent le désarmement nucléaire et la non-prolifération, et servirait de message encourageant les Etats dotés d'armes nucléaires à négocier de bonne foi des mesures nouvelles et efficaces dans ce domaine.

La délégation hongroise partage le sentiment d'urgence de plus en plus perceptible autour de cette table. Cette fois, le laborieux processus de négociation doit porter ses fruits. Les nouvelles initiatives mettant l'accent sur les questions en suspens les plus cruciales et proposant des solutions de compromis réalistes donnent incontestablement un nouvel élan à nos négociations. Nous saluons les efforts de l'Australie, qui a soumis un modèle de traité. Nous sommes convaincus que ce texte, parallèlement à d'autres documents de travail de même nature, contribuera à précipiter l'achèvement du TICE, un objectif qui ne doit plus nous échapper.

Les mesures d'interdiction des explosions expérimentales d'armes nucléaires et d'autres explosions nucléaires contribueront inévitablement à promouvoir des objectifs à long terme plus généraux. Depuis l'ouverture de la session annuelle de la Conférence du désarmement, des débats de fond ont porté sur le rôle des mesures bilatérales et multilatérales dans ce processus. Des positions divergentes ont été exprimées quant à la meilleure façon dont la Conférence pouvait aborder les questions nucléaires. Les efforts de l'ancien président ont été très utiles, et nous encourageons l'actuel président à poursuivre ses consultations pour parvenir à une solution consensuelle du problème. Les décisions adoptées en 1995 par la Conférence d'examen et de prorogation qui a réuni les Etats parties au Traité sur la non-prolifération, instrument pratiquement universel, délimitent à notre avis le programme à court terme des négociations mondiales sur la non-prolifération et le

(M. Naray, Hongrie)

désarmement. Aussi, nous invitons la Conférence à reconstituer le Comité spécial sur un arrêt de la production de matières fissiles et à commencer les travaux sur la base du mandat mûrement formulé dans le rapport de l'ambassadeur Shannon. Une interdiction mondiale, non discriminatoire et effectivement vérifiable de la production de matières fissiles en vue de fabriquer des dispositifs explosifs nucléaires sera une composante essentielle du programme de prévention de la prolifération des armes nucléaires.

Nous pensons également qu'à l'heure actuelle, du fait des difficultés politiques, juridiques et techniques, les mesures visant à inverser les conséquences de la course aux armements nucléaires seront négociées et appliquées plus efficacement dans le cadre d'efforts bilatéraux. Nous avons pris acte avec une profonde satisfaction de la ratification du traité START II par le Sénat américain et espérons que la Douma de Russie en fera bientôt autant. Ces décisions ouvriront incontestablement la voie à de nouvelles réductions importantes des arsenaux nucléaires de ces deux pays.

La Conférence du désarmement a gagné du crédit en négociant plusieurs grands traités relatifs aux armes de destruction massive. Cependant, au cours des dernières années, l'évolution profonde des risques qui menacent la paix et la sécurité internationales a également projeté la question des armes classiques sur le devant de la scène. La Hongrie a toujours souhaité que cette question trouve sa place dans le programme de travail de la Conférence. Dans le cadre de l'examen du point de l'ordre du jour portant sur la transparence dans le domaine des armements, la Conférence est particulièrement à même de concevoir des mesures visant à renforcer et développer le Registre des armes classiques de l'ONU. Son inertie à cet égard contraste brutalement avec le rôle croissant des arrangements et accords régionaux. La Hongrie se félicite que la maîtrise des armements fasse désormais partie intégrante du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Les négociations menées dans le cadre de l'OSCE ont déjà débouché sur un accord relatif à des mesures de confiance. Cet accord devrait préparer le terrain à un traité de limitation des armements comparable au traité FCE avant le retrait de l'IFOR. Ces mesures figurent au sommet des priorités de mon gouvernement en matière de désarmement, car la maîtrise effective des imposants stocks d'armes qui se trouvent sur le territoire de l'ex-Yougoslavie constituerait, aussi, un préalable à la mise en oeuvre harmonieuse du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. La Conférence sera certainement en mesure de tirer parti de l'expérience de la maîtrise des armes classiques ainsi acquise dans le cadre d'efforts internationaux pour mettre en oeuvre un traité de paix.

Les tâches à accomplir exigent à l'évidence que la communauté internationale soit correctement représentée dans nos travaux. Un élargissement important de la composition de la Conférence ne doit plus être reporté, sous peine de nuire à la crédibilité de cet organe. Nous espérons que les circonstances permettront l'application de la décision contenue dans le document CD/1356 avant la conclusion des négociations sur le TICE, ce qui aurait pour effet de donner plus de poids à cet instrument.

Permettez-moi de conclure ma déclaration en annonçant une récente décision du Gouvernement hongrois concernant une des catégories d'armes classiques les plus meurtrières, décision qui montre à quel point nous sommes

(M. Naray, Hongrie)

attachés aux initiatives multilatérales pour alléger les souffrances des victimes de l'emploi aveugle des mines terrestres antipersonnel. Pour contribuer à l'élimination de cette terrible menace, qui touche en premier lieu les populations civiles, mon gouvernement a, par le décret No 1124/1995, déclaré un moratoire sur l'exportation et la réexportation de tous les types de mines terrestres antipersonnel. Cette mesure doit être considérée comme un prolongement et une confirmation juridique d'un moratoire de fait, la Hongrie ayant cessé de produire et d'exporter des mines antipersonnel il y a plus de 20 ans. Nous espérons que la dernière phase de la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, de 1980, débouchera sur un renforcement global de cet important instrument de droit international humanitaire en instaurant des normes nouvelles plus efficaces pour l'utilisation et le transfert des mines terrestres.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'ambassadeur Akram.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, vous êtes appelé à jouer un rôle déterminant dans l'écriture d'un chapitre important de l'histoire du désarmement. Vous avez accédé à la présidence de la Conférence au moment où nous commencions à discuter de la forme définitive d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le hasard fait que vous soyez en même temps le président très compétent et très actif du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Les fardeaux qui pèsent sur vos épaules sont lourds, mais vous avez les épaules larges. Nous sommes convaincus que vous êtes plus qu'à même de relever les défis de votre double fonction.

En tant que président de la Conférence, vous suivez les traces de notre ami U Aye, ambassadeur du Myanmar. Il est difficile de succéder à une telle personnalité. En effet, sous la présidence de l'ambassadeur U Aye, la Conférence est parvenue à un consensus exceptionnel - je ne parle pas de celui qui a conduit à la création du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, mais de celui que nous devons à l'attachement sincère de l'ambassadeur U Aye à notre objectif commun, à sa volonté déterminée de faire avancer nos travaux, à son amabilité, à son charme naturel, à son sens de l'humour et à sa dignité. Permettez-moi également de profiter de cette occasion pour m'acquitter d'un devoir ô combien agréable et de souhaiter la bienvenue à tous nos nouveaux collègues. Ils nous ont rejoints à temps pour prendre des décisions cruciales pour le désarmement mondial. Je tiens d'autre part à souligner à quel point nous avons apprécié la participation à nos débats, la semaine dernière, de M. Velayati, ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, tout comme nous apprécions aujourd'hui celle de M. Wyzner, vice-ministre polonais des affaires étrangères et grand spécialiste du désarmement, et de M. Costello, de l'Australie.

Depuis plus de 30 ans, les gens de bonne volonté de toute la terre réclament un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cet objectif est aujourd'hui en vue. Mieux vaut tard que jamais. La communauté mondiale a toujours considéré le TICE comme un élément essentiel dans

(M. Akram, Pakistan)

la promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Alors que nos négociations sont sur le point d'aboutir, nous devons impérativement faire en sorte que le TICE réponde à ces deux objectifs complémentaires. Lors de récentes réunions, nous avons entendu des déclarations intéressantes concernant le rapport entre le TICE et le désarmement nucléaire. Certains souhaitent les faire dépendre l'un de l'autre. D'autres pensent que la Conférence du désarmement doit se contenter de négocier un TICE, puis, plus tard, une interdiction de la production de matières fissiles, et laisser le désarmement nucléaire au soin des Etats dotés d'armes nucléaires.

Je ne souhaite pas entrer dans ce débat aujourd'hui. Notre retenue est motivée par le désir de préserver le climat politique favorable dont dépend par-dessus tout le succès de la négociation du TICE dans un délai aussi court que possible. Toutefois, le TICE ne sera pas la "fin de l'histoire" pour la Conférence, mais le commencement. Nous reviendrons très prochainement à la question du désarmement nucléaire et au rôle que la Conférence du désarmement peut et doit jouer dans ce domaine pour répondre aux aspirations de la communauté internationale et créer les conditions préalables à la paix et à la sécurité au XXIe siècle.

Le projet de TICE présenté la semaine dernière à la Conférence par M. Velayati, ministre iranien des affaires étrangères, montre que nous sommes sur le point de pouvoir imaginer un traité spécifique d'interdiction des essais. Cette impression se confirme aujourd'hui avec le "modèle de traité" présenté par M. Costello, secrétaire permanent du Ministère australien des affaires étrangères. Nous nous félicitons de l'initiative iranienne et de l'initiative australienne. Ces deux textes pourraient bien contribuer utilement à la négociation de formules de compromis sur les divers éléments du traité. Notre attention doit néanmoins rester concentrée sur les principales questions politiques en vue d'élaborer un TICE viable et crédible, capable d'emporter l'adhésion non seulement de tous les Etats, mais aussi des gens ordinaires du monde entier qui, patiemment, durant des décennies, ont attendu cette mesure de désarmement malgré des milliers d'essais nucléaires.

Nous sommes, je crois, tous d'accord sur la nécessité d'une interdiction complète de toutes les explosions nucléaires expérimentales. La disposition du texte australien concernant la portée du traité est simple et sans détours. Toutefois, elle ne dissipe pas entièrement la crainte de voir certaines formes d'explosions nucléaires expérimentales considérées comme hors du champ de l'interdiction, ce dont des Etats dotés d'armes nucléaires pourraient profiter pour poursuivre le perfectionnement de leurs armes. Nous nous sommes tous félicités de la position adoptée en août par la France et les Etats-Unis, suivis plus tard du Royaume-Uni, en faveur d'une interdiction véritablement complète des essais. La Chine a préconisé une formulation spécifique visant à interdire tous les essais qui "libèrent" de l'énergie nucléaire. D'autres propositions vont plus loin dans le sens d'une interdiction de tous les essais, y compris ceux qui ne s'apparentent pas à des explosions. Ma délégation estime qu'il est essentiel de faire en sorte que la formulation que nous adopterons interdise complètement toutes les explosions nucléaires expérimentales susceptibles de contribuer au perfectionnement des armes nucléaires. On nous fait comprendre qu'une interdiction totale, l'option zéro,

(M. Akram, Pakistan)

permettrait de mettre fin à ce perfectionnement. Cette "compréhension" des choses devra être dûment inscrite dans le traité. Cela nécessitera une formulation adaptée.

La délégation pakistanaise a pris note avec un intérêt particulier de la déclaration faite ici même, le 20 janvier dernier, par M. Holum, directeur de l'Agence de la maîtrise des armements et du désarmement des Etats-Unis, qui a affirmé en substance qu'une interdiction des essais nucléaires contribuerait à mettre fin au développement d'un large éventail de nouvelles armes. Parmi ces armes, il a mentionné les armes nucléaires à énergie dirigée, le laser à rayons X pompé par explosion nucléaire, les armes à impulsion électromagnétique renforcée, les armes à micro-ondes et les armes à rayonnements renforcés. Ces assurances ont un lien direct avec la portée du traité. Elles doivent donc aussi être intégrées comme il se doit au texte. Qui plus est, le traité devra indiquer clairement que la mise au point d'armes nouvelles et "exotiques" de cette nature sera complètement interdite dès la conclusion du TICE.

Le TICE doit être général, mais aussi effectivement vérifiable. Toutefois, compte tenu du fait qu'au moins certaines des puissances nucléaires ont les moyens de procéder à des essais à puissance très faible, nous devrons compter dans une large mesure sur leur bonne foi et leur souci d'appliquer la lettre et l'esprit du TICE. Dans le cadre des limites imposées par la technologie, nous disposons à présent de propositions visant à mettre en place un système de surveillance internationale fonctionnel et relativement crédible. Ce système permettra à tous les Etats d'accéder de façon équitable à ses données et à ses informations. Nous restons ouverts aux propositions visant à renforcer le SSI par l'apport de données émanant des Etats membres et fournies en toute transparence et en toute équité. Toutefois, il n'y aura pas de consensus sur la légitimité de données et informations n'émanant pas du SSI si elles sont susceptibles de n'être utilisées que par une poignée d'Etats de façon arbitraire. Par ailleurs, toute proposition visant à légitimer les informations recueillies clandestinement ou de façon détournée - c'est-à-dire des informations et des pratiques susceptibles d'être utilisées à des fins dépassant le cadre des exigences du TICE ou extérieures à celui-ci - serait totalement inacceptable.

Chacun pense que les inspections sur place doivent être rares et n'être invoquées qu'en dernier recours pour résoudre des questions relatives à l'application du traité. Ce principe, que nous approuvons totalement, peut être garanti si les inspections sur place ne sont déclenchées que par des événements détectés par le SSI, après une procédure d'approbation menée par le Conseil exécutif. L'utilisation des moyens techniques nationaux, possédés par un petit nombre d'Etats et compris par des Etats moins nombreux encore, ouvrirait la voie à des inspections abusives menées à d'autres fins que la vérification du TICE. Le risque d'inspections abusives ne doit pas être écarté dès lors que la source de l'information est douteuse et que l'organe responsable de l'OTICE est exclu de l'examen de la demande d'inspection. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter, que ce soit en complément au SSI ou en tant que mécanisme de vérification parallèle, ces MTN qui ne seraient pas intégrés au réseau de surveillance internationale.

(M. Akram, Pakistan)

Pour la conduite d'une inspection sur place, nous préconisons une procédure comprenant la détection d'un événement ambigu par le SSI, et un nécessaire processus de consultation et de clarification qui, en cas d'échec, doit autoriser le Conseil exécutif à examiner une demande d'inspection sur place. La décision de mener une inspection sur place doit être prise à la majorité des deux tiers. Même pour ce qui est des phénomènes éphémères, des procédures adaptées peuvent être mises en place pour faire en sorte - exigence légitime - que le Conseil exécutif agisse avec célérité dès que lui sont communiqués des faits suffisamment précis, basés sur le réseau de vérification, dont la communauté internationale est à la fois le propriétaire et l'exploitant.

La délégation pakistanaise est satisfaite du travail important réalisé en ce qui concerne le Centre international de données. C'est là un autre domaine où nous devons poursuivre les consultations et les débats pour parvenir à un accord.

Dans le lourd climat politique qui, malheureusement, entoure les négociations sur le TICE, les rumeurs vont bon train concernant les positions réelles de divers Etats. Toutefois, même dans le véritable "palais des glaces" qu'est cette salle, nous devons garder clairement à l'esprit certaines réalités. Le TICE doit être général non seulement par l'interdiction de tous les essais nucléaires, mais aussi par une prise de position franche contre les expériences susceptibles d'être menées par tous les Etats qui en sont capables. Envisager sans crainte la perspective de voir certains de ces Etats ne pas adhérer au traité reviendrait à cautionner sa faillite. Le TICE est un traité "tout ou rien". Il ne peut être "partiel" dans aucun domaine. Le Pakistan fera tout pour que l'entrée en vigueur du traité implique l'adhésion de tous les Etats dotés d'armes nucléaires ou à capacité nucléaire.

Le Pakistan veut un bon traité, c'est-à-dire un traité qui emportera une adhésion universelle. Nous souhaitons le conclure le plus rapidement possible. Nous pensons que la rédaction du texte du traité n'est pas la partie la plus difficile. Actuellement, l'obstacle au TICE est constitué des décisions politiques cruciales que doivent prendre d'importants participants aux négociations. Nous devons maintenant choisir entre un avenir nucléaire et un avenir non nucléaire. Le choix s'impose.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole à la représentante de la France, l'ambassadeur Bourgois.

Mme BOURGOIS (France) : Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour la hauteur de vues, le dynamisme et la flexibilité dont vous donnez l'exemple depuis votre accession à la présidence de la Conférence, dans une phase cruciale de nos négociations. Je me réjouis que cette Conférence autorise le cumul des mandats, qui fait l'ojet de tant de controverses dans nos démocraties, car ce cumul des mandats me donne aussi l'occasion de vous féliciter de l'aisance avec laquelle vous vous acquittez de cette double mission, cette mission de président de la Conférence et celle, essentielle, de préesident du Comité ad hoc sur le traité d'interdiction des essais

(Mme Bourgois, France)

nucléaires. Soyez assuré de la totale disponibilité de mon pays et de ma délégation à mettre tout en oeuvre pour vous aider, si de besoin, à nous emmener tous ensemble vers le succès. Je souhaiterais saluer simultanément vos prédécesseurs, et plus particulièrement le dernier d'entre eux, l'Ambassadeur du Myanmar, dont le talent a permis de remettre sans délai l'ouvrage sur le métier.

Le 11 mai 1995, la France a renouvelé aux côtés de plus de 170 autres pays signataires du Traité de non-prolifération son engagement de travailler à l'objectif ultime que constitue pour la communauté internationale le désarmement nucléaire dans le cadre du désarmement général et complet.

Conformément aux résolutions adoptées par consensus sur ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies, nos efforts se sont orientés d'abord vers la conclusion prompte d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Un tel traité doit servir en effet autant la cause du désarmement nucléaire que celle de la non-prolifération, qui lui est indissolublement liée. C'est la tâche qui nous réunit aujourd'hui.

La France se réjouit dans ce contexte de l'initiative que vient, après l'Iran, de prendre aujourd'hui l'Australie, en déposant un projet de traité dont le sérieux et l'ambition frappent à travers la présentation qu'a bien voulu nous en faire le distingué représentant de ce pays. Mes autorités vont étudier soigneusement ces contributions. Elles répondent à l'attente, que dis-je, à l'impatience, de la communauté internationale. Elles démontrent, en proposant des solutions complètes et cohérentes, que l'objectif de conclure le traité à l'été, de manière à le signer à l'automne, n'est pas hors de portée.

Au-delà de l'enjeu significatif que représente le traité d'interdiction des essais nucléaires, des voix se sont élevées pour réclamer que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires, investis à ce titre de responsabilités particulières, aillent plus loin.

C'est ce que vient de faire mon pays, en annonçant par la voix du Président de la République, le 22 février, une série de mesures que je prends la liberté de rappeler.

Le Président de la République a tout d'abord tiré les conséquences de notre décision de mettre fin à nos essais nucléaires et d'adhérer aux protocoles du traité de Rarotonga, dont la signature interviendra fin mars. Il a annoncé la fermeture des sites d'essais nucléaires du Pacifique à Mururoa et à Fangataufa.

Avec la fermeture de son polygone de tirs, la France consent, en tant que puissance nucléaire, un geste exceptionnel. Ce geste témoigne de sa volonté persistante de tout mettre en oeuvre en ce qui la concerne pour favoriser la réussite de l'entreprise dans laquelle nous sommes engagés. Ce geste illustre aussi sa confiance en la possibilité du succès. Vous mesurez tous, j'en suis sûre, la portée concrète, mais aussi symbolique, d'une telle décision.

(Mme Bourgois, France)

Au-delà du Traité d'interdiction des essais nucléaires, la déclaration des principes et objectifs de mai 1995 assigne à la Conférence du désarmement un deuxième objectif qui, dans l'ordre des priorités, vient immédiatement après lui. Il s'agit de conclure un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à usage militaire, le traité dit "cut-off". La France, qui avait déjà en son temps arrêté la production de plutonium à usage militaire, a décidé le 22 février la fermeture de l'usine haute de Pierrelatte, qui était encore en mesure de produire de l'uranium hautement enrichi pour les besoins de la défense nationale. Au terme de cette décision, la France arrête donc unilatéralement la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Permettez-moi d'espérer que la communauté internationale voudra bien reconnaître là un signal de la direction dans laquelle nos efforts doivent s'orienter sans perdre de temps. Telle est en tout cas l'ambition de mon pays.

Le chef de l'Etat français a enfin annoncé de nouvelles réductions unilatérales de notre arsenal nucléaire. Réductions quantitatives résultant de la fermeture du plateau d'Albion et du demantèlement des 30 missiles Hadès qui existaient encore sous cocon. Réduction structurelle aussi puisque, par cette décision, la France renonce à la composante terrestre actuelle de sa dissuasion, ainsi qu'aux missiles à courte portée qu'elle détient.

Ces réductions s'inscrivent dans le cadre de notre doctrine de dissuasion fondée sur la notion de stricte suffisance. Les résultats de la dernière campagne d'essais nucléaires, autant que la mutation du contexte international, ont rendu possible cet ajustement.

Je forme le voeu que ces décisions nouvelles, comme celles prises antérieurement par d'autres partenaires, puissent contribuer à améliorer la confiance nécessaire entre nos Etats, nos nations, nos peuples, pour qu'ils démontrent leur capacité d'agir ensemble en faveur de la paix.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, l'ambassadeur Nasseri.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Je ne prends pas la parole aujourd'hui pour faire une déclaration, mais uniquement pour une brève intervention dans laquelle je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'ambassadeur Wyzner, secrétaire d'Etat et premier vice-ministre des affaires étrangères de la Pologne, et à M. Michael Costello, secrétaire du Département australien des affaires étrangères et du commerce. Leur présence ici et leurs interventions d'aujourd'hui ont été très appréciées de notre délégation. Je souhaite faire part de ma reconnaissance et de ma gratitude devant l'engagement dont l'Australie a une fois de plus fait preuve dans la promotion de la cause du désarmement en général et dans l'initiative présentée aujourd'hui concernant le TICE en particulier. Je crois que la proximité dans le temps de l'initiative iranienne et de l'initiative australienne, toutes indépendantes l'une de l'autre qu'elles fussent, prouve

(M. Nasseri, Rép. islamique d'Iran)

une fois encore que les éléments constitutifs d'un traité interdisant complètement les essais nucléaires sont à portée de main et que seules manquent les décisions politiques qui feront aboutir les négociations.

Généralement, les traités internationaux doivent passer par trois phases distinctes avant d'être achevés. Cela est particulièrement vrai à la Conférence du désarmement. La première phase est normalement consacrée à la définition des points que les Etats parties aux négociations considèrent comme devant entrer dans le cadre du traité. Dans le cas du TICE, nous avons franchi cette étape fin 1993 et début 1994, sous la présidence de l'ambassadeur Tanaka. Durant la seconde phase, les Etats s'engagent dans des discussions consacrées aux divers aspects du traité et examinent chaque question en détail. Ce processus aboutit généralement à un texte évolutif. Dans le cas du TICE, la présentation du texte évolutif par l'ambassadeur Marín Bosch a constitué un temps fort des négociations et la Conférence, je crois, lui reste redevable en raison de cette contribution opportune et importante. La troisième phase commence lorsque les négociations ont pour objet de mettre la dernière main au texte du traité. Je veux parler de véritables négociations, c'est-à-dire d'un processus de concessions mutuelles. C'est là la phase la plus délicate dans le processus d'élaboration du traité. Je crois que nous avons franchi avec succès les deux premières phases, mais je ne suis pas du tout certain que nous soyons entrés dans la dernière. Nous-mêmes et, je crois, l'Australie, avons cherché à faciliter l'entrée dans cette phase. Il s'agit d'un carrefour où les négociations tenteront probablement de projeter une image d'un possible compromis final selon leur propre perspective. Les initiatives iranienne et australienne offrent des possibilités de compromis prenant en compte, d'une façon qu'on espère équilibrée, des positions diverses exprimées jusqu'à présent par nos interlocuteurs. Il reste quelque 10 semaines pour achever les négociations. Le traité ne pourra être conclu que si nous nous engageons sans tarder dans la phase finale des négociations destinées à tracer les contours définitifs du traité. Si nos initiatives ne servent qu'à amorcer le processus de concessions mutuelles et à inciter les négociateurs à approfondir les négociations, je crois qu'elles auront atteint leur objectif.

Heureusement, nous sommes tous conscients de l'importante responsabilité qui nous a été confiée. Conclure le TICE : tel est le désir profond de l'ensemble de la communauté internationale. Tel est aussi l'objet d'une des principales décisions adoptées par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP à New York. Nous tenons à contribuer à la concrétisation de cette décision. Par la suite s'ouvriront les négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les bases de l'accord nécessaire pour créer un comité spécial à cette fin existent déjà. Dans le même temps, nous devons faire porter notre attention sur le processus de réduction des armements nucléaires en vue de leur élimination définitive. Le rôle de la Conférence du désarmement sur ce point est essentiel. J'espère que nous pourrons bientôt créer le comité spécial et que celui-ci pourra, ici même, entamer des discussions approfondies et des négociations en vue d'éliminer toutes les armes nucléaires selon un calendrier spécifique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, l'ambassadeur Armstrong.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous adresse les félicitations les plus chaleureuses de la Nouvelle-Zélande, et ce à deux titres. D'une part, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et, d'autre part, à l'occasion de votre élection à la présidence des négociations sur le TICE. Ces deux fonctions impliquent d'importantes responsabilités à l'heure où la communauté internationale attend des nouvelles de progrès dans la négociation du TICE, traité attendu depuis longtemps. Nous apportons notre entière coopération et notre indéfectible soutien à vos efforts. Je profite également de l'occasion pour remercier vos deux prédécesseurs, l'ambassadeur Benjelloun-Touimi, du Maroc, et l'ambassadeur U Aye, du Myanmar, qui ont travaillé avec énergie pour permettre une reprise rapide des négociations à la Conférence cette année.

Jusqu'à présent, cette année, les négociations relatives au TICE se déroulent sur fond de débats intenses consacrés à l'engagement de chacun en faveur du désarmement nucléaire. Il n'est pas exagéré de dire que la poursuite des essais chinois et la reprise des essais français, au lendemain de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, en mai dernier, ont mis à mal la confiance des Etats non dotés d'armes nucléaires parties au TNP. Depuis, ces derniers ont cherché à se rassurer par les actes et les déclarations au travers desquels les Etats dotés d'armes nucléaires montraient que nous aspirions tous à l'objectif de l'élimination complète des essais nucléaires, approuvé à la Conférence de prorogation du TNP. Je voudrais signaler certains faits qui, au cours des derniers mois écoulés, ont témoigné d'une évolution positive.

La France, qui est l'un des deux Etats dotés d'armes nucléaires à avoir procédé à des essais nucléaires au cours de ces négociations, en dépit d'une opposition internationale écrasante, a annoncé qu'elle mettait définitivement fin à cette activité. Le 22 février, les pays du Pacifique Sud ont eu la satisfaction de recevoir confirmation de la fermeture prochaine des polygones d'essais français.

Les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui, depuis longtemps, refusaient de s'engager pleinement à respecter la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, se sont désormais engagés à s'associer à ce traité, mettant ainsi fin à tout jamais à une longue période d'expérimentation de l'arme la plus destructrice de la planète dans le Pacifique Sud. Les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni ont annoncé qu'ils signeraient prochainement les protocoles, ce dont la Nouvelle-Zélande se félicite tout particulièrement.

D'autres régions du monde - l'Afrique et l'Asie du Sud-Est - ont déclaré qu'elles aspiraient à devenir exemptes d'armes nucléaires et recherchent actuellement le soutien des Etats dotés d'armes nucléaires.

(M. Armstrong, Nouvelle-Zélande)

La ratification de l'accord START II par le Sénat américain, à la fin du mois de janvier, a augmenté les possibilités de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires américain et russe d'ici 2003. Nous espérons une décision comparable de la Douma russe et souhaitons que des ressources suffisantes soient consacrées à la mise en oeuvre de cet accord.

Jeudi dernier, le Président français a annoncé que son pays éliminerait de son arsenal nucléaire une catégorie d'armes avec la fermeture de toutes les installations terrestres concernées. Comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni, la France a annoncé qu'elle mettait fin à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes.

Ces mesures sont positives. Toutefois, les Etats dotés d'armes nucléaires, qui ont une responsabilité particulière dans la progression vers un désarmement nucléaire, ne peuvent s'en contenter. Il faut faire plus, avec détermination et de façon systématique. Il est légitime que les Etats qui se sont engagés à renoncer à l'option nucléaire soient pressés de passer à la prochaine étape du désarmement nucléaire. La Nouvelle-Zélande souhaite voir s'ouvrir dès que possible les négociations sur une interdiction de la production de matières fissiles en vue de la fabrication d'armes et autres dispositifs nucléaires; avant même la conclusion du traité en question, nous devrions rechercher un consensus sur les prochaines étapes logiques du processus. La Nouvelle-Zélande a déjà fait la proposition d'un accord négocié et vérifiable interdisant la production d'armes nucléaires. La Commission de Canberra, dont nous nous félicitons de la création, formulera, nous l'espérons, des propositions dans ce sens.

Il faut que tous les Etats commencent à se demander quel serait le cadre le plus adapté pour s'entendre sur de nouvelles étapes spécifiques et pour les franchir et quel serait le rôle potentiel d'un organe multilatéral tel que la Conférence du désarmement. La Nouvelle-Zélande est favorable à la recherche d'un compromis sur cette question, une recherche que votre prédécesseur avait initiée et que vous-même, Monsieur le Président, avez entrepris de poursuivre.

Lors de l'élaboration des prochaines mesures, nous devons garder à l'esprit le fait que l'objectif du désarmement nucléaire ne pourra pas être atteint si nous ne sommes pas prêts à prendre la première grande mesure, je veux parler de celle qui empêchera de modifier de façon sensible des armes nucléaires ou d'en mettre au point de nouvelles au moyen d'expérimentations. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande, à l'instar de nombreux autres pays représentés ici, a persévéré dans ses efforts en faveur d'un TICE. Il est troublant de constater qu'alors qu'une interdiction est à notre portée, les négociations sont confrontées à des attentes croissantes ou, inversement, au scepticisme quant à l'incidence de cette interdiction sur le désarmement nucléaire. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande est fermement convaincue que cette mesure est essentielle.

Par cette première mesure, visant à prévenir toute modification importante des armes nucléaires existantes ou la mise au point de nouvelles, nous contribuerons à la fois au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Mais aussi, et c'est très important, nous renforcerons

(M. Armstrong, Nouvelle-Zélande)

les normes internationales contre la mise au point de nouvelles armes nucléaires et limiterons les possibilités d'élaborer de nouvelles stratégies fondées sur le déploiement d'armes nucléaires. Un traité interdisant véritablement tous les essais nucléaires sans exception pourra donc avoir des répercussions qui dépasseront largement le cadre de l'activité interdite. Pour cette raison, cette mesure est significative, voire essentielle, dans la perspective de l'élimination des armes nucléaires.

J'ai souligné tout à l'heure qu'il convenait de progresser de façon constante et tangible vers un désarmement nucléaire et qu'il serait utile de discuter des prochaines mesures à prendre au niveau multilatéral. Comme de nombreux autres pays, la Nouvelle-Zélande estime que ces actions importantes peuvent être menées de front avec nos actuels travaux sur l'objectif immédiat qu'est pour nous le TICE, sans pour autant établir de lien ou de rapport de condition.

Pour ce qui est de la négociation du TICE, la Nouvelle-Zélande juge tout juste suffisants les progrès enregistrés jusqu'à présent. La seule chose qu'il faut maintenant, c'est travailler dur. Nous devons clarifier les tâches qui restent à accomplir. Nous devons distinguer les larges parties du texte sur lesquelles nous pouvons déjà nous entendre des questions plus délicates qui requièrent toute notre attention. Nous devrons alors faire preuve d'une volonté politique nouvelle et déterminée pour trouver des réponses à ces questions essentielles. Les négociations doivent absolument être conclues à temps pour permettre de signer le nouveau traité au début de la prochaine session de l'Assemblée générale. A ce propos, nous nous félicitons tout particulièrement du modèle de traité que l'Australie, par l'intermédiaire du Secrétaire du Département des affaires étrangères et du commerce, nous a présenté aujourd'hui. Nous remercions également l'Iran de sa contribution. Ces deux pays ont compris l'urgent besoin d'une plus grande clarté à ce stade des négociations. Nous sommes fermement convaincus qu'en tant que président des négociations, vous saurez tirer le meilleur parti de ces documents, présentés par l'Australie et l'Iran dans le but de mieux concentrer nos efforts sur des solutions réalistes et acceptables aux questions centrales.

Le but essentiel de la Nouvelle-Zélande dans le cadre de ces négociations est d'obtenir dès que possible l'arrêt et l'interdiction de toutes les explosions nucléaires. Ce traité imposera des obligations juridiques étendues et aura aussi une grande autorité morale. Il puisera sa valeur aussi bien dans son existence même que dans les détails de son texte. Pour cette raison, nous préconisons une formule simple d'entrée en vigueur, de sorte que le traité ne puisse être l'otage d'aucun Etat.

Une fois créée, l'Organisation du traité devra disposer des moyens de détecter rapidement tout événement ambigu et de faire la lumière sur toutes les entorses au traité. L'apport du savoir-faire néo-zélandais dans la conception d'un système de surveillance international démontre notre souci de mettre en place un régime de vérification efficace et d'un prix raisonnable.

Le Centre international de données a pour rôle de permettre à tous les Etats parties de contrôler l'application du traité. La Nouvelle-Zélande estime par conséquent que le CID devra analyser les données reçues avec suffisamment

(M. Armstrong, Nouvelle-Zélande)

de précision pour alerter les Etats parties en cas d'événements ambigus. Si les événements détectés posent la question du respect du traité, les Etats parties devront être en mesure d'entamer sans délais une procédure d'inspection sur place. Des mesures visant à prévenir les demandes d'ISP abusives seront probablement nécessaires pour contrebalancer ce droit à enquête immédiate, mais il ne faut pas laisser place aux tactiques nuisibles et aux retards arbitraires.

La Nouvelle-Zélande paiera sa part de la dépense nécessaire pour mettre fin aux essais nucléaires. Nous sommes également prêts à accueillir les stations de surveillance du SSI considérées comme essentielles à la détection, la localisation et l'identification d'événements susceptibles d'être des explosions nucléaires, sous réserve, bien entendu, de dispositions adéquates quant au financement. Nous avons l'intention d'aider la Commission préparatoire, puis la future OTICE, à fonctionner avec un bon rapport coût-efficacité et, le cas échéant, à faire des économies et renforcer leur efficacité en utilisant les moyens de l'AIEA. Nous souhaitons aussi contribuer à veiller à la mise en oeuvre du traité en exerçant nos responsabilités au sein du Conseil exécutif lorsque viendra notre tour, sur la base d'arrangements équitables et justes.

Nos positions sur ces points essentiels de la négociation s'inscrivent dans la tendance générale. Néanmoins, nous sommes prêts à travailler avec d'autres et à étudier d'autres solutions viables et acceptables. S'exprimant devant la Conférence, au début du mois, le Ministre suédois des affaires étrangères a appelé toutes les délégations à se préparer à des compromis. La semaine dernière, l'Ambassadeur du Mexique a invité la Conférence à un dernier effort de modération, ou de maîtrise de soi, afin de parvenir à un traité auquel nous aspirons depuis 42 ans. La Nouvelle-Zélande approuve pleinement ces appels.

La perspective d'un aboutissement prochain des négociations sur un TICE pose la question de l'avenir de la Conférence. Chacun ici connaît bien les origines de la Conférence du désarmement, les fondements de sa composition, de son ordre du jour et de ses méthodes de travail. Nous sommes tous d'accord sur le fait que la Conférence a été coulée dans un moule aujourd'hui dépassé, comme en témoignent les efforts actuels pour parvenir à un accord sur une nouvelle composition, actualiser l'ordre du jour et améliorer les méthodes de travail.

Cette année, la Conférence a nommé l'ambassadeur Meghlaoui coordonnateur spécial chargé de la question de l'ordre du jour, et c'est avec joie que nous avons pris part à ses consultations au début de la semaine. Vous-même, Monsieur le Président, vous êtes engagé à mener pendant la durée de votre mandat des consultations sur la mise en oeuvre de la décision CD/1356, relative à l'élargissement de la composition. Un autre membre de la Conférence, l'Indonésie, a proposé que celle-ci perfectionne son règlement intérieur afin de mieux appréhender les réalités d'aujourd'hui et de faire de ce règlement un instrument potentiellement capable de débloquer la situation concernant la mise en oeuvre de la décision CD/1356.

(M. Armstrong, Nouvelle-Zélande)

La Nouvelle-Zélande est disposée à contribuer à rendre la Conférence plus responsable de ses actes et plus efficace dans sa façon de répondre aux priorités de la communauté internationale. Compte tenu des ressources considérables mises à sa disposition, la Conférence doit faire d'urgence cet effort de réforme alors que tout le système des Nations Unies est confronté à une grave crise financière.

Toujours à propos de responsabilisation, nous notons que la question de l'avenir de la Conférence du désarmement a été soulevée par le Groupe de travail de haut niveau sur le renforcement du système des Nations Unies, qui se réunit à New York. La Nouvelle-Zélande estime qu'un organe qui ne refléterait pas les bouleversements intervenus dans la sécurité internationale depuis la fin de la guerre froide ne peut pas servir correctement la communauté internationale telle qu'elle se présente aujourd'hui. Il n'est pas un seul autre domaine des relations internationales où des accords de dimension universelle soient négociés dans le cadre d'un organe fermé qui exclut des pays dont les intérêts nationaux sont pourtant en jeu. C'est là une faiblesse de la Conférence à laquelle il est urgent de trouver un remède. Un accord concernant l'admission des 23 pays dont la candidature a déjà été acceptée, et leur intégration aussi parfaite que possible dans tous les domaines de travail de la Conférence, contribueront, en attendant, à prouver que la Conférence reste capable de servir la communauté internationale en tant qu'organe chargé de négocier des accords de désarmement et de maîtrise des armements. Il est grand temps de prendre cette mesure.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte, l'ambassadeur Zahran.

M. ZAHRAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que je prends la parole alors que la Conférence est présidée par les Pays-Bas, et je tiens à vous faire part de notre sincère admiration pour la façon exemplaire dont vous dirigez les travaux de la Conférence du désarmement tout en continuant de présider le Comité sur une interdiction des essais nucléaires.

Permettez-moi également de profiter de cette occasion pour me féliciter du soutien qui nous est apporté par M. Vladimir Petrovsky, secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, par son adjoint, M. Bensmail, et par les membres du secrétariat, dans les présentes négociations visant à élaborer un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Aujourd'hui, nous avons entendu les importantes déclarations de deux éminentes personnalités venues de deux pays amis, la Pologne et l'Australie. Ces deux pays ont toujours été très actifs au sein de la Conférence du désarmement, contribuant de façon décisive à ses négociations. Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Wyzner, secrétaire d'Etat et premier vice-ministre polonais des affaires étrangères, et à lui dire notre joie de le revoir à Genève après une si longue absence. Je le félicite pour les propos positifs qu'il a tenus ce matin. Sa déclaration reflète une

(M. Zahran, Egypte)

attitude constructive sur la plupart des grandes questions actuellement en négociation dans l'optique de conclure un TICE. Elle reflète également des positions proches de celles de l'Egypte dans ces négociations, et nous apprécions tout particulièrement le rôle positif joué par la Pologne dans ces négociations. Ce rôle confirme une fois de plus l'engagement constructif dont la Pologne a fait preuve en 1994, alors que l'ambassadeur Dembinski présidait le Groupe de travail chargé des questions juridiques et institutionnelles, puis en 1995, alors qu'il présidait le Comité spécial sur une interdiction des essais.

Nous avons écouté avec intérêt la déclaration de M. Michael Costello, secrétaire du Département australien des affaires étrangères et du commerce. C'est, ce mois-ci, la deuxième fois que la Conférence reçoit un texte complet de traité interdisant les essais nucléaires et proposant des solutions permettant un rapprochement sur les diverses questions délicates encore en cours de négociation. Ces deux textes ont fait leur entrée dans les négociations à un moment crucial, alors que nous nous efforçons de finaliser le texte du traité.

Comme nous l'avons clairement affirmé la semaine dernière après avoir entendu M. Ali Akbar Velayati, ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, qui a également présenté un projet de traité, nous nous félicitons de toutes les contributions et de tous les efforts visant à concilier les points de vue et à faire progresser les négociations dans un sens positif et constructif. Après avoir étudié le texte iranien, puis le texte australien, nous sommes plus que jamais convaincus qu'il sera possible de conclure un TICE dans un proche avenir, peut-être même cet été. Il faut simplement que chacun d'entre nous fasse preuve de volonté politique et de la souplesse nécessaire pour parvenir à des solutions acceptables sur les enjeux cruciaux du traité et pour que nos efforts soient couronnés de succès. Nous sommes heureux que le texte australien distribué aujourd'hui ait été présenté non comme une alternative au texte évolutif, mais comme une référence susceptible d'enrichir la formulation du texte et de proposer des solutions propices au consensus. Aussi, je souhaite faire part de notre gratitude à la délégation australienne pour le rôle positif qu'elle a joué et joue encore dans les travaux de la Conférence, rôle illustré par les efforts actifs de l'ambassadeur Richard Starr et aussi mis en évidence en 1992 par l'initiative australienne en faveur de la poursuite des négociations sur un traité interdisant les armes chimiques. L'Australie a également pris une initiative de même nature en faveur de l'élimination des armes nucléaires, dans le cadre de la Commission de Canberra, dont nous attendons avec impatience les résultats des travaux. L'actuelle initiative australienne visant à faire progresser les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires illustre une fois de plus ces efforts.

Nous avons pris acte des mesures de désarmement nucléaire prises par la France et exposées par l'ambassadrice Bourgois dans sa déclaration; ces mesures, que nous saluons comme étant des mesures positives, doivent être suivies d'autres mesures pour nous permettre d'atteindre l'objectif ultime consacré par l'article VI du TNP et par les résolutions adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP tenue en 1995 à New York. Nous tenons par conséquent à réaffirmer notre position, exprimée dans la

(M. Zahran, Egypte)

déclaration commune du Groupe des 21 : les mesures de désarmement nucléaire doivent être négociées au sein de la Conférence, selon un calendrier spécifique et après avoir créé, dès la conclusion des négociations sur l'interdiction des essais, un comité spécial chargé d'examiner cette question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Goonetilleke, représentant de Sri Lanka.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : La Conférence vient de prendre connaissance du modèle australien de traité d'interdiction complète des essais. Ma délégation se félicite avec gratitude de l'initiative que l'Australie a prise pour accélérer les négociations sur un TICE. Elle se remémore avec satisfaction la contribution positive de la même veine que l'Australie avait, en mars 1992, apportée aux négociations concernant la Convention sur les armes chimiques. Sri Lanka a relevé que le modèle australien n'avait pour objet ni de se substituer au texte évolutif actuel, ni de se poser en texte alternatif en vue d'une négociation parallèle. C'est là un élément particulièrement rassurant, car Sri Lanka estime qu'il n'est nul besoin, du moins pour le moment, d'un texte parallèle au texte évolutif.

Nul n'ignore que la communauté internationale partage le désir commun d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Ce que nous faisons actuellement ici, à la Conférence, s'inscrit pleinement dans cette perspective. Une fois achevé les négociations sur un TICE, la Conférence pourra porter son attention sur des sujets connexes et se rapprocher ainsi de notre objectif ultime.

Nous sommes ici tous d'accord sur une priorité, dont nous nous sommes faits les défenseurs à l'appel de la communauté internationale, et qui consiste à achever la négociation du TICE au plus tard à la fin du mois de juin de cette année. Nous sommes entrés à présent dans la dernière phase de cette négociation. Si les progrès de nos travaux se révèlent insuffisants, nous devrons tenter de donner aux négociations un nouveau dynamisme qui devra subsister jusqu'à l'aboutissement souhaité.

Si le texte australien suggère des éléments, des propositions de texte ou des formulations susceptibles d'accélérer le cours des négociations et de donner lieu à un consensus, la Conférence doit impérativement examiner leur utilité.

Vous n'êtes pas sans vous souvenir qu'il y a une semaine jour pour jour, la Conférence a eu l'avantage de prendre connaissance du texte présenté par le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Ma délégation a accueilli ce texte comme une contribution utile qui, assurément, n'était pas non plus conçue comme étant parallèle au texte évolutif. Ces sentiments, que nous avions exprimés à la suite de la présentation de ce texte, sont les mêmes pour le texte australien, que ma délégation est prête à examiner en fonction de son utilité dans les négociations en cours.

(M. Goonetilleke, Sri Lanka)

Notre tâche est un formidable défi, avant tout une course contre la montre. Le temps dont nous disposons pour conclure les négociations passe rapidement. Nous ne devons gâcher cette occasion à aucun prix. C'est pourquoi il est grand temps que la Conférence décide de la stratégie à employer pour faire aboutir les négociations. Sur ce point, ma délégation est fermement convaincue que vous, Monsieur le Président, qui êtes aussi président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, avez un rôle déterminant à jouer. En cas de blocage, vous devrez probablement rechercher de nouveaux moyens d'accélérer les négociations pour leur permettre d'aboutir dans les temps.

Enfin, je partage pleinement les vues exprimées par M. Costello, qui estime que le temps ne s'arrêtera pas pour permettre à la Conférence d'achever les négociations à son rythme, au mépris des événements extérieurs. Les décisions que nous prenons ici auront, à n'en pas douter, un impact profond sur l'avenir du monde. Tout en négociant les aspects techniques et politiques, nous devons rester conscients de nos responsabilités, non seulement envers nos gouvernements respectifs, mais aussi envers ceux qui sont en dehors du processus de négociation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Sri Lanka pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à Mme Ghose, ambassadrice de l'Inde.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Puisque c'est la première fois que je m'exprime sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette fonction et de saluer le courage dont vous faites preuve en vous chargeant de deux lourds fardeaux en même temps. Vous le savez, vous pouvez compter sur la coopération de la délégation indienne, tant dans vos efforts de président de la Conférence qu'en votre qualité de président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Comment ne pas rendre hommage aussi aux efforts sincères et infatigables de votre prédécesseur, l'ambassadeur U Aye, à qui j'adresse tous mes remerciements ?

J'ai écouté avec autant d'attention la présentation du modèle australien de TICE faite par M. Costello, secrétaire du Département australien des affaires étrangères et du commerce, que la semaine dernière, lorsque le Ministre iranien des affaires étrangères avait présenté le texte de son pays. Nous apprécions tout spécialement l'engagement de ces deux pays en faveur d'une conclusion rapide des négociations sur un TICE en particulier et de la cause du désarmement nucléaire en général. Ces deux textes font pour le moment l'objet d'un examen attentif à Delhi. C'est pourquoi je ne ferai aucun commentaire de fond à leur sujet. Certes, notre attention doit nécessairement se porter avant tout sur les nouveaux textes et les nouvelles formulations produits chaque jour par les négociations, mais nous n'en apprécions pas moins l'esprit dans lequel ces textes ont été présentés. Nous sommes rassurés de constater qu'ils ont été présentés comme de possibles contributions aux négociations et non comme des substituts aux textes assez loin d'être propres sur lesquels nous travaillons actuellement.

(Mme Ghose, Inde)

Chaque délégation a le droit d'exposer les positions de son pays sur les différentes questions que nous examinons, ses vues sur les terrains de compromis et les moyens d'y parvenir et sa façon de considérer ce que doit être un texte équilibré. Nous espérons que toutes les délégations continueront de présenter leurs avis et leurs formules lorsque les différents articles seront discutés dans les divers groupes de travail, de négociation et de rédaction qui se réunissent en ce moment.

Ma délégation estime que seul un texte, le texte évolutif actuel, peut nous permettre d'espérer parvenir à un consensus. Tout changement d'orientation à ce sujet risquerait de contraindre ma délégation de se retirer temporairement des négociations, une décision qu'elle prendrait à contrecoeur et à regret. C'est ainsi que nos efforts pour hâter les négociations pourraient très bien, au contraire, se traduire par un retard.

Nous faisons tous le maximum pour faire aboutir les négociations sur un TICE au plus tard à la fin du mois de juin prochain. Outre les questions techniques sur lesquelles les négociations progressent, nous devons résoudre la question primordiale de la nature du TICE. Si je puis me permettre, ce n'est pas un problème de rédaction ou de formulation. Nous devons engager des discussions pour savoir si et comment nous pouvons nous mettre d'accord sur le fond. Une fois que les lacunes relatives au fond auront été comblées - et je suis convaincue qu'avec un peu plus d'efforts de la part de chacun, elles le seront - les formulations appropriées ne poseront plus de problèmes.

Je l'ai déjà dit, les autorités de mon pays examinent en ce moment les deux textes avec une grande attention. En attendant, je tiens à remercier les deux délégations pour le travail considérable qu'elles ont forcément accompli pour rédiger ces textes. Les deux démarches sont complémentaires, mais ne reflètent que partiellement la diversité des démarches adoptées dans les négociations elles-mêmes. Réunir toutes ces approches ou choisir l'une d'elles serait une chose impossible à réaliser - du moins pour ma délégation - et demanderait trop de temps, un bien dont nous manquons cruellement. En revanche, nous nous réjouissons de continuer, au cours des quatre semaines à venir, de construire quelques-uns des blocs que vous avez souhaités; de la sorte, à la fin de la présente session, on pourra discerner au moins les grandes lignes du traité.

Ma délégation espère que, durant l'intersession, nos capitales respectives auront une vision plus globale de la forme du traité, qui leur permettra de commencer à en modeler les détails. Nous souhaitons toujours participer activement et sincèrement à ces négociations complexes.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, l'ambassadeur Lafer.

M. LAFER (Brésil) (traduit de l'anglais) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement et de vous assurer de l'entière coopération de la délégation brésilienne dans l'exercice de vos exigeantes fonctions. C'est pour moi un plaisir personnel de

(M. Lafer, Brésil)

vous saluer, connaissant votre expérience diplomatique au Brésil et l'amitié que vous témoignez à mon pays. Vos compétences diplomatiques bien connues, votre ancienne participation à cette conférence et vos qualités personnelles prouvent que nous sommes en de bonnes mains pour affronter les difficultés qui nous attendent.

Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur U Aye, du Myanmar, qui nous a si bien guidés dans la première phase de nos travaux cette année et nous a permis de promptement restaurer le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

Si j'ai souhaité prendre la parole, c'est pour faire quelques brèves remarques sur la décision qui vient d'être annoncée par M. Michael Costello, de l'Australie, concernant la présentation d'un modèle australien complet de TICE, accompagné de notes explicatives. Cette initiative, qui avait été précédée de démarches dans les diverses capitales (dont celle de mon pays) n'est que la dernière des importantes contributions australiennes aux négociations sur le TICE. Monsieur le Président, permettez-moi de remercier par votre intermédiaire l'Australie pour les efforts que ses représentants ont investis dans ces documents, et d'appuyer l'initiative prise de nous faire part des résultats de ces efforts.

Permettez-moi également de remercier l'Iran, dont le Ministre des affaires étrangères, S.E. M. Ali Akbar Velayati, a présenté un projet mis au net de traité d'interdiction des essais durant la séance plénière de la semaine dernière.

Je ne souhaite pas, à présent, faire de commentaires spécifiques sur le fond de ces propositions, mais je tiens à dire que selon nous, d'une manière générale, de telles initiatives sont des contributions qui pourraient se révéler très précieuses à ce stade des négociations, compte tenu du calendrier que nous nous sommes fixé. Nous pensons que les négociations peuvent entrer dans leur phase ultime au cours des prochains mois et sommes prêts à intensifier nos efforts et à faire avec les autres ce petit bout de chemin en plus qui devrait nous permettre de rapprocher les positions et d'achever les négociations avant la fin du premier semestre de l'année. Des textes bien étudiés et mis au net peuvent contribuer de façon décisive à fournir des compromis réalistes sur toutes les questions en suspens et montrent que moyennant une volonté politique de la part de chacun, un traité viable est non seulement possible, mais aussi à notre portée.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc, l'ambassadeur Benjelloun-Touimi.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : J'ai plaisir à vous féliciter très chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence et vous dire que nous sommes convaincus que vous n'épargnerez aucun effort dans l'accomplissement de votre tâche et qu'à nouveau la délégation des Pays-Bas contribuera très positivement aux travaux de la Conférence, tant dans

(M. Benjelloun-Touimi, Maroc)

l'exercice des responsabilités déjà assez lourdes de président de la Conférence, que dans celles, cruciales, qui vous reviennent dans la conduite des négociations sur l'interdiction totale des essais nucléaires.

Je voudrais vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. Je voudrais également saisir cette occasion pour dire combien nous sommes satisfaits des efforts louables accomplis sous la présidence de la délégation du Myanmar et de la réussite de l'ambassadeur U Aye, notamment dans la prompte reprise des travaux sur le CTBT.

Je voudrais également saluer la présence parmi nous du Secrétaire d'Etat de la Pologne, M. Wyzner, dont l'importante déclaration mérite toute notre attention.

Si j'ai demandé la parole aujourd'hui, c'est essentiellement à la suite de l'importante déclaration qui a été faite par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du commerce de l'Australie, M. Costello, au sujet du texte de la contribution australienne. Je voudrais dire combien nous sommes satisfaits, à un moment où les négociations sont très difficiles, de voir une délégation comme l'Australie présenter un texte qui va certainement nous permettre d'accélérer nos travaux. La délégation du Royaume du Maroc salue les efforts louable de l'Australie en faveur du désarmement. Nous avons été habitués à ce que ce pays nous présente des propositions fort utiles au sein de cette Conférence, et nous sommes persuadés que le projet présenté par le Secrétaire d'Etat a le mérite de s'appuyer sur le texte évolutif et a certainement pour but d'intensifier et d'accélérer nos négociations en vue des progrès déterminants qui sont nécessaires si l'on veut finir nos travaux dans les délais prescrits. Nous devons donc veiller tous ensemble à faire en sorte que les négociations relatives au CTBT aboutissent dans les délais impartis. La communauté internationale attend de nous un signe encourageant et un message d'espoir. Nous avons ainsi une obligation de résultat. Il s'agit là d'un engagement politique que nous devons honorer. Nous sommes donc dans une situation d'urgence. C'est pourquoi toute suggestion susceptible de nous rapprocher du but escompté doit être examinée avec intérêt et faire l'objet de toute l'attention voulue. Je puis vous assurer, à ce titre, que le projet australien sera examiné par ma délégation avec le plus grand intérêt, avec le souci de parvenir au plus tôt à surmonter les difficultés qui ralentissent la réalisation de notre objectif. Mais je voudrais souligner, particulièrement, que nous comptons sur vous, sur votre sagesse, votre expérience, votre vision, en tant que président de ce comité, pour traduire, en termes d'organisation et en arrangements pratiques, le besoin qui a été reconnu par tous, je crois ici et ailleurs, ce besoin d'accélérer nos travaux et d'intensifier nos négociations, en vue de nous permettre d'avoir un traité à la signature pour le mois de septembre, car je crois que si l'on reconnaît l'urgence et si l'on reconnaît la nécessité d'intensifier les travaux, il va falloir traduire tout cela en termes pratiques de méthode de travail, et je crois que c'est un des efforts que nous devons, sous votre présidence et sous votre direction, essayer d'abord de déterminer, et que nous devons ensuite nous atteler à cette tâche, parce qu'il faut passer à une vitesse supérieure. Je crois que le reconnaître, c'est déjà très bien, mais le faire ce serait mieux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, l'ambassadeur Tarmidzi.

M. TARMIDZI (Indonésie) (traduit de l'anglais) : A la dernière séance plénière, j'ai déjà eu l'occasion de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Permettez-moi cependant de réitérer la conviction de ma délégation que votre sens de l'initiative vous permettra de nous guider en cette phase cruciale qui doit nous conduire à l'achèvement des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, une tâche que la communauté internationale nous a demandé de mener à bien en 1996.

C'est pour moi un honneur de prendre la parole en séance plénière après avoir écouté avec attention la déclaration de S. E. M. Wyzner, secrétaire d'Etat et premier vice-ministre des affaires étrangères de la Pologne, qui nous a donné matière à réflexion, notamment sur les questions relatives aux négociations sur le TICE. Il est à souhaiter que cette déclaration incitera toutes les délégations qui participent aux négociations à résoudre les questions en suspens qui, jusqu'à présent, nous ont empêchés d'achever les négociations.

Ma délégation est également encouragée par le fait qu'un autre texte évolutif vient d'être présenté par M. Michael Costello, vice-ministre australien des affaires étrangères et du commerce, texte dont l'objet est d'être utilisé comme ressource afin de relancer les négociations sur un TICE. L'Indonésie, qui fait partie des pays qui ont travaillé sans relâche pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires (nous avons démontré récemment cet engagement en créant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est), accueillera avec enthousiasme toute initiative courageuse susceptible de hâter la conclusion d'un traité d'interdiction véritablement complète des essais. Nous sommes d'accord avec l'analyse selon laquelle au stade actuel, la Conférence a surtout besoin d'un élan politique suffisant pour lui permettre d'achever les négociations. La Conférence a vécu un grand nombre de débats théoriques consacrés aux principales questions, c'est-à-dire essentiellement au préambule, à la portée, aux inspections sur place, à l'organisation et à l'entrée en vigueur. Ces questions ont été étudiées jusqu'au moindre détail et cet examen fouillé a permis d'éclaircir les positions de chaque pays.

C'est précisément dans ce contexte que ma délégation salue chaleureusement l'initiative courageuse et opportune prise par le Gouvernement australien, qui a établi et présenté un document qui, espérons-le, contribuera de façon décisive à la résolution des questions en suspens, permettant de conclure les négociations sur le TICE selon le calendrier adopté. Ma délégation encourage tous les Etats participants à étudier attentivement ce document qui, j'en ai la certitude, a été établi en tenant soigneusement compte des positions des différents pays. Pour sa part, ma délégation étudiera ce texte avec attention et sera d'autant plus désireuse de le prendre en

(M. Tarmidzi, Indonésie)

compte qu'il sera à même de concilier les positions divergentes d'aujourd'hui et de permettre la conclusion, en 1996, d'un traité d'interdiction véritablement complète des essais nucléaires.

Permettez-moi de conclure en rappelant qu'un certain nombre de personnalités éminentes ont pris part aux efforts de la Conférence pour faire du TICE une réalité. Certaines d'entre elles n'auront pas la chance de voir ce noble objectif se réaliser. C'est à nous qu'il appartient de ne pas laisser échapper cette occasion en or de conclure le TICE dont ils ont si laborieusement établi les fondements. Nous sommes donc dans l'obligation de terminer le travail laissé inachevé par nos prédécesseurs et, notamment, par le docteur García Robles, lauréat du prix Nobel. Ma délégation gardera toujours à l'esprit sa vision éclairée d'un monde exempt d'armes nucléaires et ses efforts déterminés pour faire du traité une réalité. Mon pays serait profondément déçu si nous venions à échouer dans cette mission essentielle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Indonésie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'ambassadeur Meghlaoui.

M. MEGHLAOUI (Algérie) : Je voudrais tout d'abord vous dire toute notre appréciation pour les efforts que vous faites en votre double capacité de président de la Conférence du désarmement et du Comité ad hoc sur un traité pour l'interdiction des essais nucléaires. Je voudrais vous assurer du plein appui de la délégation algérienne.

Je voudrais également saluer la présence parmi nous de deux éminentes personnalités; l'ambassadeur Wyzner, Secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères de la Pologne, qui nous a gratifiés d'une intervention fort riche et instructive; M. Costello, Secrétaire du Département des affaires étrangères et du commerce de l'Australie, nous a offert un cadeau qui pourrait s'avérer fort précieux, ma délégation l'en remercie vivement.

Nous connaissons l'attachement de l'Australie à promouvoir tout ce qui touche à la non-prolifération nucléaire et au désarmement. Nous apprécions et encourageons les efforts inlassables faits par sa délégation à la Conférence du désarmement. La contribution importante apportée aujourd'hui sous la forme d'un projet de texte, accompagné d'une note explicative, entre dans le cadre de ses efforts renouvelés.

La semaine dernière, Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran a aussi présenté un projet de traité. Nous prenons bonne note de cette contribution. Dans l'intervention de M. Velayati, une phrase a retenu notre attention, elle se lit comme suit en anglais : "yet the majority of differences, as you are all aware, are of a political nature, they thus need to be resolved politically". A la lecture de cette phrase, une question vient immédiatement à l'esprit : comment devons-nous intégrer les textes qui nous sont présentés dans nos travaux; en d'autres termes, comment en faire le meilleur usage possible à ce stade des négociations, caractérisé par la persistance des divergences politiques. Cependant, nous pensons que ces contributions sont des signaux d'espoir, des signaux très forts, de nature à nous convaincre que la conclusion d'un traité dans les délais souhaités n'est

(M. Meghlaoui, Algérie)

pas hors de portée. Ceci étant, nous partageons le constat qui est fait, à savoir que la majorité des divergences sont de nature politique. Nous devons donc tirer la conclusion un fois pour toutes et nous atteler à résoudre ces questions. Il me semble d'ailleurs que c'est la seule alternative qui nous reste. Je suis persuadé que chacun d'entre nous ici aspire ardemment à terminer ces négociations dans les délais fixés, à savoir au plus tard à la fin du mois de juin 1996. Je suis également persuadé que chacun d'entre nous a le souci de bien gérer le calendrier de la Conférence du désarmement. Si tel est le cas, et absolument rien ne permet d'affirmer le contraire, nous devons nous concentrer en priorité sur les questions importantes qui restent en suspens, et le faire dans la transparence, afin d'éviter toute mauvaise surprise. Je voudrais rappeler que ma délégation s'est exprimée sur certaines parties du texte évolutif, elle a clairement identifié ses préoccupations, elle veillera à ce qu'elles soient prises en considération. Je voudrais rappeler à cet effet que le 8 février 1996, ma délégation s'est longuement exprimée sur les négociations en cours. Elle s'est attardée plus particulièrement sur certains points du texte évolutif dont l'examen est jugé hautement prioritaire. Elle avait également souligné la nécessité d'accélérer les négociations; aujourd'hui, elle insiste sur cette nécessité. La Conférence du désarmement doit absolument finaliser le traité dans les délais souhaités par la communauté internationale, une communauté internationale qui nous observe, et qui attend de nous des résultats concrets, des résultats répondant à ses aspirations profondes, à savoir, un traité universel pour une interdiction complète des essais nucléaires, effectivement vérifiable, et qui soit une véritable contribution au désarmement et à la non-prolifération sous tous ses aspects. C'est là le souhait constant de ma délégation, qui fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le traité que nous négocions soit prêt d'ici le mois de juin prochain. Ma délégation lance donc un appel urgent pour l'accélération de nos travaux. Attelons-nous à affronter résolument les points dits politiques pour les régler le plus vite possible et permettre au Président du Comité ad hoc de nous présenter un texte qui nous permettrait enfin de dire à nos capitales : la CD sera au rendez-vous fixé par la communauté internationale. Je saisis cette occasion pour annoncer que le Gouvernement algérien a décidé d'appuyer la candidature de l'Autriche pour abriter le siège de la future organisation du TICE. Ma délégation s'est déjà prononcée en faveur d'une organisation indépendante ayant des liens très définis avec l'AIEA. Vienne nous paraît être la capitale appropriée pour développer les synergies en vue d'une plus grande efficacité, à moindre coût, de l'organisation. Nous soutenons donc Vienne.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar, l'ambassadeur U Aye.

U AYE (Myanmar) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien ma délégation apprécie l'efficacité avec laquelle vous dirigez les travaux de la Conférence, alors que vous exercez la double fonction de président de la Conférence et de président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Je profite également de cette occasion pour souhaiter très chaleureusement la bienvenue à l'ambassadeur Wyzner, secrétaire d'Etat et premier vice-ministre

(U Aye, Myanmar)

polonais des affaires étrangères, qui, loin d'être inconnu à la Conférence, avait, il y a de nombreuses années, tant contribué à nos travaux. Nous nous félicitons également d'avoir entendu M. Michael Costello, secrétaire du Département australien des affaires étrangères et du commerce.

La semaine dernière, nous avons eu le privilège d'entendre le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran présenter, en séance plénière, un texte de TICE sans crochets. Cette semaine, nous avons le plaisir d'entendre le Secrétaire du Département australien des affaires étrangères et du commerce présenter en séance plénière le modèle australien de TICE. C'est là une initiative positive, qui montre, entre autres, que les Etats membres de la Conférence ont la volonté politique d'achever les négociations sur un TICE en temps voulu, en 1996.

Nous avons écouté avec grand intérêt la déclaration importante et utile du Secrétaire aux affaires étrangères et au commerce de l'Australie. Je tiens à le féliciter pour sa présentation du nouveau texte proposé par l'Australie. Ma délégation apprécie grandement cette nouvelle initiative australienne en particulier et, de façon plus générale, la contribution considérable apportée par l'Australie à la négociation du TICE. Cette initiative n'est pas sans nous rappeler le texte présenté par l'Australie durant les négociations sur la Convention sur les armes chimiques, et le rôle actif joué par l'Australie dans plusieurs aspects du travail de la Conférence. La proposition présentée par la délégation australienne, fruit d'un travail certainement abondant et laborieux, mérite d'être étudiée avec attention. Je suis en outre convaincu qu'elle sera un élément déterminant dans la redynamisation des actuelles négociations sur un TICE.

La position du Myanmar concernant le TICE est bien connue. Nous sommes favorables à une interdiction complète et totale de toutes les explosions nucléaires expérimentales ou de toute autre explosion nucléaire en tout lieu et à tout jamais. A cet égard, nous avons le sentiment d'assister à la naissance d'une convergence de vues autour de la proposition australienne sur la portée, contenue dans le document CD/NTB/WP.222. Ma délégation est convaincue que, moyennant quelques modifications, la proposition australienne sur la portée, question importante, pourrait servir de fondement à une éventuelle formule consensuelle. Ma délégation estime par ailleurs que malgré les quelque 1 200 crochets encore présents dans le texte évolutif, seules quelques grosses difficultés existent en réalité et sont à l'origine de ces crochets. Parmi ces questions figurent la portée, le préambule, les inspections sur place, l'Organisation et l'entrée en vigueur. Des efforts intensifs pour résoudre ces grands problèmes pourraient contribuer à accélérer l'ensemble du processus de négociation.

Monsieur le Président, étant placé sous votre direction, le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires est en de bonnes mains. Je vous souhaite un succès rapide dans cette tâche. Je vous renouvelle l'assurance de l'indéfectible soutien et de l'entière coopération de ma délégation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Myanmar de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Urrutia, représentant du Pérou.

M. URRUTIA (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions. Permettez-moi également de dire à quel point ma délégation a apprécié l'ambassadeur U Aye, du Myanmar, pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche et pour les efforts qu'il a déployés lors des consultations qu'il a consacrées aux différents sujets essentiels pour les résultats de nos travaux.

Je suis heureux de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé en souhaitant la bienvenue à M. Costello, secrétaire australien aux affaires étrangères, et de lui faire part de notre gratitude pour son importante intervention de ce matin et pour l'initiative qu'il a présentée.

Aujourd'hui, je serai bref, étant entendu que je m'attarderai sur les questions de fond lors d'une prochaine séance plénière. Ma délégation estime que toute contribution est en soi bienvenue, surtout lorsqu'il s'agit de faire aboutir dans les temps une entreprise d'une telle ampleur que la signature d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Pérou est tout à fait favorable à une conclusion rapide du traité, et c'est à ce titre qu'il salue les initiatives présentées par M. Costello et, la semaine dernière, par le Ministre iranien des affaires étrangères. Nous sommes heureux de savoir que les deux textes n'ont pas été proposés pour être substitués à l'actuel texte évolutif. Nous apprécions le fait que ces initiatives ont pour objet d'accélérer le rythme des négociations, que nous sommes tous déterminés à achever dans les mois qui viennent, et nous pensons que la Conférence du désarmement doit tirer le meilleur parti des deux propositions pour rechercher des solutions adaptées aux questions en suspens. Ma délégation étudiera les deux propositions et fera connaître sa position dans les semaines qui viennent. Monsieur le Président, nous tenons à réitérer notre confiance dans vos remarquables compétences diplomatiques et dans votre volonté de concrétiser ces efforts.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pérou de sa déclaration et je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Hoffmann, représentant de l'Allemagne.

M. HOFFMANN (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à cette exigeante fonction. J'ai la conviction que vous nous guiderez avec succès, dans l'exercice de votre double fonction de président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires et de président de la Conférence du désarmement, à l'heure où nos négociations traversent une phase délicate.

(M. Hoffmann, Allemagne)

Je crois que nous sommes sur la bonne voie. Mais il nous faut encore du temps pour trouver des solutions aux questions encore en suspens. L'Allemagne tient absolument à signer le traité cette année, dès que possible. Nous appuierons tous les efforts faits par le Président du Comité spécial pour accélérer ce processus. Nous sommes prêts à consacrer davantage de temps à cette question, même si nous devons nous réunir en soirée, et nous voulons nous concentrer sur les questions importantes que nous devons résoudre ensemble.

Nous nous félicitons du fait que les délégations prennent ces négociations très au sérieux. Cela a été démontré par la présentation du projet iranien la semaine dernière et du projet australien cette semaine. Ces textes font avancer les négociations dans la bonne direction. Nous devons les exploiter comme des ressources utiles. J'espère qu'ils faciliteront la tâche du Président, pour autant qu'il puisse en tenir compte en nous guidant sur la bonne voie dans l'ultime phase des négociations.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Allemagne de sa déclaration et donne maintenant la parole à l'ambassadeur Selebi, représentant de l'Afrique du Sud.

M. SELEBI (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la fonction de président de la Conférence du désarmement. En tant que président de la Conférence - mais aussi en votre qualité de président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires - vous aurez pour tâche de nous guider dans nos travaux alors que nous nous approchons de la fin de la première partie de la session de 1996. Les progrès que nous devons faire au cours de cette période dans le cadre des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont essentiels pour nous permettre d'atteindre notre objectif déclaré, qui est de mettre au point le TICE de façon à pouvoir le soumettre à la signature au début de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Ces remarques me conduisent à expliquer pourquoi j'ai demandé la parole en cette séance plénière. Ma délégation souhaite faire part de sa reconnaissance aux délégations australienne et iranienne pour le travail accompli avec la préparation des modèles de TICE. Ces documents seront des sources et des instruments précieux dans les négociations, non seulement pour vous-même, qui êtes président du Comité spécial, mais aussi pour les présidents des deux groupes de travail et pour toutes les délégations, dont la mienne. Nous apprécions l'approche adoptée par ces deux délégations et saluons l'effort considérable qu'un tel travail n'a pas manqué de demander. Ces deux textes montrent que moyennant un esprit de compromis, notre objectif, à savoir l'achèvement du traité au plus tard à la fin du semestre, est à portée de main.

Malgré le peu de temps que nous avons eu pour étudier le modèle australien, il nous a semblé que ce texte, de même que le texte iranien, comportait certaines idées novatrices qui pourraient bien nous aider à

(M. Selebi, Afrique du Sud)

résoudre certaines des délicates questions encore en suspens. Nous étudierons plus en profondeur ces deux textes et ferons part de nos remarques lorsque les questions pertinentes seront abordées.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Comme je l'ai dit, je suspens à présent cette séance plénière. Elle reprendra cet après-midi à 15 heures et, vous le savez, sera suivie d'une réunion du Groupe de travail 2 du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, après la clôture de la séance plénière.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 15 heures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 727ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour cet après-midi les représentants des pays suivants : Bulgarie, Canada, Mexique, Norvège, Nigéria, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Argentine, Suède, Fédération de Russie, Chine, Italie, Roumanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Dobrev, représentant de la Bulgarie.

M. DOBREV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Je serai très, très bref. Je souhaite m'associer à tous les intervenants qui ont salué le travail impressionnant de la délégation australienne. Ma délégation se félicite chaleureusement de cette initiative opportune et nous considérons le texte sans crochets, avec les notes explicatives présentées ce matin par M. Costello, comme une preuve supplémentaire de la volonté déterminée du Gouvernement australien de parvenir rapidement à des résultats positifs dans la mise en forme définitive du texte du TICE. Nous prenons acte du fait que le document ne vise pas à remplacer le texte évolutif. Il pourrait toutefois se révéler d'une grande utilité concrète en tant que modèle pour la phase finale de nos négociations. Je profite de cette occasion pour rappeler que ma délégation souhaite que les travaux sur le traité s'accélèrent, de sorte que la Conférence puisse répondre à l'attente de la communauté internationale, soucieuse de voir conclure le traité dès que possible. Nous sommes convaincus que le texte australien nous rapprochera de cet objectif.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. J'invite maintenant le représentant du Canada, l'ambassadeur Moher, à prendre la parole.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Je vous prie de m'excuser d'être arrivé avec quelques minutes de retard. Votre ponctualité est, je l'espère, un bon signe pour nos négociations et mon retard n'est pas un mauvais signe. L'observation que je souhaite faire cet après-midi est un peu particulière. Ma délégation espère que le Canada aura, au cours de la présente session, l'occasion de faire une déclaration plus détaillée et plus complète. Quoi qu'il en soit, je tiens, bien entendu, à complimenter le président que vous êtes et à vous renouveler notre confiance alors que vous exercez deux fonctions exigeantes. Je souhaite aussi dire combien ma délégation a apprécié

(M. Moher, Canada)

votre prédécesseur, l'ambassadeur U Aye, dont la précieuse contribution au début de nos travaux est reconnue. J'ai moi-même eu l'occasion d'en bénéficier durant cette période. Je tiens à exprimer ma gratitude à l'ambassadeur Wyzner, de la Pologne, pour la façon dont il a contribué à nos travaux ce matin, et aussi à M. Michael Costello, Secrétaire du Département australien des affaires étrangères et du commerce.

Le véritable sens de mon intervention d'aujourd'hui est de souligner le fait que le Canada est, comme beaucoup d'entre nous, conscient de la nécessité d'accélérer, recentrer et rationaliser nos travaux. Cet effort est nécessaire si nous voulons atteindre l'objectif essentiel et historique de conclure le TICE au plus tard à la fin du mois de juin de cette année. Pour reprendre les termes employés par M. Costello, ce document, cet instrument "renforcera les règles internationales de la non-prolifération et permettra des progrès considérables dans le domaine du désarmement", et j'associe le Canada à cet éloquent plaidoyer. Cette prise de conscience est renforcée par nos efforts en tant que collaborateur du Président pour la question des inspections sur place. Les questions de la portée et des inspections sur place nous apparaissent comme deux aspects déterminants qui nécessitent de rapides progrès dans les négociations. Je me permettrai une digression concernant la portée en indiquant officiellement, à l'occasion de cette séance plénière, que le Canada est tout à fait allergique à l'idée d'explosions nucléaires pacifiques. Cette allergie est vieille de 30 ans et n'a pas faibli. Pour cette raison, nous pensons que les vues d'un grand nombre de pays doivent être prises en considération, et je me félicite des commentaires faits dans ce sens ce matin par la Pologne, la Hongrie et la Nouvelle-Zélande.

Pour en revenir aux problèmes de la portée et des inspections sur place, nous pensons qu'il est temps de prendre des décisions politiques fondamentales pour faire progresser les négociations. Dans ce contexte, nous nous félicitons des deux dernières initiatives nationales. Le Canada a déjà tiré grand profit de la possibilité qu'il a eue d'étudier le texte présenté la semaine dernière par l'Iran. Nous n'en attendons pas moins d'une lecture attentive du texte australien présenté aujourd'hui. Nous sommes convaincus que ces deux textes compléteront utilement le texte évolutif au fur et à mesure de notre progression. Notre gratitude s'adresse à chacune des deux délégations qui ont fait un travail considérable qu'elles partagent maintenant avec nous.

Pour en revenir à mon sujet principal, il nous paraît urgent et nécessaire de progresser rapidement et de façon significative en mars. A bien des égards, nous craignons de plus en plus que la vraie question ne soit pas d'avoir des textes. En fait, nous en avons de plus en plus. Ce dont nous avons besoin, c'est de ces quelques décisions politiques qui nous feront avancer. En ce qui concerne le travail relatif aux inspections sur place, il me paraît juste de dire, en résumé, que certaines décisions non prises ont conduit les délégations à ériger des murs de protection dans le texte que nous sommes en train de négocier. Elles ont le sentiment qu'elles doivent renforcer ou protéger leurs positions en divers endroits, tant dans le processus lui-même que dans le texte. C'est pourquoi nous estimons que, pour nous débarrasser de ces protections et parvenir à un accord, nous devons prendre des décisions politiques déterminantes sur cinq ou six questions. Le Canada continuera de

(M. Moher, Canada)

travailler avec vous pour résoudre ce problème, et nous appuierons tous les efforts que vous ferez pour faciliter et réorienter nos négociations dans les semaines décisives qui viennent.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada, l'ambassadeur Moher, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'ambassadeur de Icaza.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, puisque c'est la deuxième fois que je prends la parole sous votre présidence, je ne vous adresserai pas de félicitations, afin de gagner deux ou trois minutes. En fait, je serai bref. Je souhaite m'associer à toutes les délégations qui ont souligné l'importance des déclarations faites aujourd'hui par l'ambassadeur Wyzner et M. Michael Costello. De même, je tiens à saluer le modèle de traité présenté aujourd'hui par le distingué Secrétaire du Département australien des affaires étrangères et du commerce, texte qui, avec celui présenté la semaine dernière par l'Iran, rejoint la pléthore de documents à notre disposition pour nous aider à conclure dans les délais que nous nous sommes fixés un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Sous réserve d'une étude approfondie de la précieuse contribution australienne, nous pensons que ce texte, présenté comme un exemple de terrain de compromis, montre avant toute autre chose qu'un compromis est encore possible. Nous percevons les mêmes signes dans le texte iranien et nous pensons que ces deux travaux apporteront l'élan qui nous permettra de redoubler d'efforts pour parvenir dès que possible à des décisions politiques sur les principales questions. Bien entendu, le succès de nos efforts dépendra de notre flexibilité, de notre compréhension des intérêts des autres parties et, pour reprendre l'image employée par mon ami l'ambassadeur Moher, de notre capacité à nous immuniser contre les allergies.

Je tiens également à saluer les efforts faits par la délégation australienne pour nous expliquer le parcours qui a abouti aux solutions proposées dans le texte. Les notes explicatives sont particulièrement utiles et nous donnent une idée précise de la façon dont l'Australie évalue les différentes possibilités et de son opinion sur ce que pourraient être des solutions de compromis.

Un des principaux apports des deux modèles proposés est une vue d'ensemble de la structure du traité. Nous pensons qu'avec ce texte, sur la base du texte évolutif et compte tenu des quelques sujets encore problématiques que nous avons identifiés, il est temps d'organiser notre travail avec plus de souplesse, afin de tirer le meilleur parti de l'élan actuel et de l'occasion qui nous est donnée d'atteindre notre objectif dans les 10 semaines d'intenses négociations qui nous restent.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, l'ambassadeur Skogmo.

M. SKOGMO (Norvège) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière depuis le début de la présente session, permettez-moi, avant toute autre chose, de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et de vous apporter l'indéfectible soutien de ma délégation. Permettez-moi également de faire part de notre gratitude à votre prédécesseur, l'ambassadeur U Aye, du Myanmar, notamment pour sa volonté de consulter personnellement les pays qui ne sont pas encore membres à part entière de la Conférence sur les questions qui nous préoccupent tous.

Mon gouvernement a l'intention de faire, d'ici la fin de la présente session, une déclaration sur le fond des questions qui intéressent la Conférence. Aujourd'hui, je souhaite dire combien la Norvège apprécie le précieux travail fait par l'Iran et l'Australie, je veux parler de la rédaction de deux modèles de traité d'interdiction des essais nucléaires. Ces contributions nationales sont utiles et constructives en ce qu'elles démontrent que nous sommes en réalité proches d'un accord. Si la nécessaire volonté politique est manifestée, il deviendra possible d'envisager de conclure les négociations sur le TICE au plus tard en juin 1996.

Le Gouvernement norvégien partage pleinement le sentiment d'urgence et le souci du facteur temps clairement exprimés par M. Costello et par plusieurs autres intervenants ce matin et cet après-midi. Nous pensons qu'il est temps d'intensifier les négociations et de rechercher les points de convergence sur les principales questions en suspens. Les membres de la Conférence sont dans l'obligation d'accélérer le processus pour respecter le calendrier fixé par l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Norvège de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, l'ambassadeur Abuah.

M. ABUAH (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous êtes un vétéran du système multilatéral, ayant oeuvré au sein de cette conférence dans un passé relativement récent. Armé de votre expérience, vous serez à même d'exercer votre double mandat de président de la Conférence du désarmement et de président du Comité spécial chargé de négocier le traité d'interdiction complète des essais. Vous pouvez compter sur le soutien du Nigéria dans l'exercice de votre exigeant mandat. Permettez-moi de féliciter une nouvelle fois l'ambassadeur U Aye pour sa contribution abondante à nos efforts.

Je m'associe à toutes les délégations qui ont souhaité la bienvenue parmi nous à l'ambassadeur E. Wyzner, premier vice-ministre polonais des affaires étrangères, et à M. Michael Costello, secrétaire du Département australien des affaires étrangères et du commerce. Leur présence témoigne de l'attachement de leur pays à la cause du désarmement.

(M. Abuah, Nigéria)

La semaine dernière, nous avons eu le privilège d'écouter M. Ali Akbar Velayati, ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, qui nous a présenté un texte de traité destiné à accélérer le rythme des négociations. L'Australie a aussi rendu service à la Conférence en lui soumettant un autre texte de traité visant à faire avancer les négociations. Je tiens à remercier les Gouvernements australien et iranien pour les textes qu'ils nous ont présentés. Leurs efforts, menés séparément, soulignent l'importance que ces deux pays attachent à une conclusion rapide de la négociation du TICE. Le Nigéria estime que ces deux textes sont des ressources précieuses qui peuvent être utilisées dans la recherche de compromis.

Dans notre déclaration du 8 février 1996, nous avons défini les domaines dans lesquels il était urgent de se mettre d'accord. Durant les trois semaines qui se sont écoulées depuis cette date, les progrès ont été assez lents. Si le rythme de nos travaux reste le même, le texte du TICE ne sera peut-être pas prêt pour la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Si elle est gâchée, une telle occasion pourrait bien ne pas se reproduire tant que toutes les forces politiques internationales ne se retrouveront pas en harmonie. Le Nigéria reconnaît qu'il n'existe aucune réponse toute faite aux nombreux problèmes posés par le texte évolutif. Néanmoins, nous pensons que ces problèmes peuvent être résolus, moyennant la nécessaire volonté politique. C'est maintenant le moment, et nous devons saisir l'occasion de disposer d'un traité d'interdiction véritablement complet des essais nucléaires, qui contribuera non seulement à la non-prolifération, mais aussi au désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'ambassadeur Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je n'avais pas prévu de prendre la parole aujourd'hui, mais je ne voudrais pas que le silence des Etats-Unis soit mal interprété. Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les traditionnelles félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence en cette période cruciale; je suis convaincu que ces quatre semaines placées sous votre présidence marqueront un tournant dans le déroulement des négociations.

D'autres intervenants ont rappelé qu'en décembre dernier, à New York, nous avons décidé de parachever le traité d'interdiction complète des essais nucléaires suffisamment tôt cette année pour pouvoir tous le signer en septembre, juste avant l'ouverture de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que cet objectif est à notre portée. L'Iran et l'Australie nous ont bien montré comment y parvenir. Ils ont modelé la masse des documents et des idées dont nous disposons, leur donnant ordre et structure et recentrant de nombreuses questions pour nous permettre de prendre les grandes décisions. Ces deux initiatives - et c'est là un élément très important - démontrent qu'un accord existe déjà sur de nombreuses questions. La Conférence dispose donc désormais de tous les éléments nécessaires pour faciliter les négociations. Le texte évolutif,

(M. Ledogar, Etats-Unis)

fruit du laborieux travail des deux dernières années, renferme la majeure partie des points sur lesquels un accord existe. L'Iran et l'Australie nous ont apporté la structure et des solutions potentielles à certaines questions difficiles. Par ailleurs, les présidents des groupes de travail et les divers collaborateurs des présidents travaillent sur des questions distinctes et proposeront prochainement des idées visant à faire avancer le processus rapidement.

Monsieur le Président, ces instruments aideront le Président du Comité spécial que vous êtes aussi à concentrer l'attention des délégations sur ce qui reste à faire. Les fondements ont été posés. Il est maintenant temps de dynamiser et accélérer le processus. Chacun ici a souligné la volonté de son gouvernement de conclure un TICE le plus tôt possible cette année. Nous devons à présent passer de la parole à l'acte. Nous comptons sur vous pour nous montrer le chemin.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole à la représentante du Japon, l'ambassadrice Kurokochi.

Mme KUROKOCHI (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je serai très brève, mais puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, permettez-moi de vous féliciter sincèrement. Je suis convaincue que votre sens de la direction, que vous avez déjà largement démontré en tant que président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, nous permettra de venir à bout des tâches difficiles, mais néanmoins importantes, auxquelles nous sommes confrontés. Soyez assuré de l'entière coopération de ma délégation dans cet effort. Permettez-moi également de faire part de ma gratitude à votre prédécesseur, l'ambassadeur U Aye, du Myanmar, qui a présidé la Conférence de façon exemplaire durant la première partie de la session de 1996.

Si j'ai demandé la parole aujourd'hui, c'est pour m'associer aux autres délégations et faire part de notre reconnaissance aux délégations iranienne et australienne pour les projets de traité qu'elles nous ont présentés. Ces propositions constitueront, à n'en pas douter, un apport utile à nos discussions et ma délégation étudiera attentivement leur contenu. Aussi, je m'abstiendrai pour l'heure de tout commentaire sur le fond. Quoi qu'il en soit, je suis très encouragée aujourd'hui par le fait que la plupart des orateurs qui m'ont précédée ont insisté sur l'urgent besoin d'intensifier les négociations pour parvenir à une conclusion rapide du TICE. Depuis l'été dernier, ma délégation répète qu'il est essentiel de trouver des points de convergence sur les principales questions avant la fin de la présente session de la CD, qui approche à grands pas.

Je me permets de souligner que les négociations ont atteint un stade critique, celui où nous devons ajuster nos positions respectives pour trouver un terrain d'entente. Compte tenu de la prise de conscience de l'urgence que j'ai observée au sein de la Conférence, j'espère que ces initiatives

(Mme Kurokochi, Japon)

contribueront à recentrer les négociations et à leur donner l'élan nécessaire pour aboutir à un accord sous votre direction en tant que président du Comité spécial.

Profitant de cette occasion, je tiens à dire que le Japon a apprécié l'annonce de mesures de désarmement faite récemment par le président Chirac et expliquée aujourd'hui. Le Gouvernement japonais se félicite de ces récentes décisions françaises, qui démontrent une attitude positive vis-à-vis du désarmement nucléaire. Parmi ces décisions, celle qui concerne l'arrêt de la production de matières nucléaires à des fins militaires est de très bon augure pour la suite des négociations sur la convention interdisant la production de matières fissiles en vue de fabriquer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous espérons que l'initiative française aura des retombées positives qui favoriseront l'ouverture rapide, dans le cadre de cette conférence, de négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle m'a adressées. Je donne maintenant la parole à M. Benítez, représentant de l'Argentine.

M. BENITEZ (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées ce matin à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et du Comité spécial, et de réaffirmer la volonté déterminée de ma délégation de coopérer avec vous dans l'accomplissement de vos nouvelles tâches. Par ailleurs, nous nous associons à l'hommage rendu à votre prédécesseur, l'ambassadeur U Aye, du Myanmar, pour l'excellence de son travail. Si j'ai pris la parole, c'est pour saluer chaleureusement deux contributions importantes pour la suite de la négociation du futur traité d'interdiction complète des essais nucléaires, je veux parler des textes "au propre" présentés par le Ministre iranien des affaires étrangères la semaine dernière et par le Secrétaire du Département australien des affaires étrangères aujourd'hui même. Ces deux textes sont précieux à nos yeux, car ils contribueront à relancer durablement les négociations en cours. Ils prouvent, selon nous, qu'une convergence de vues est possible et qu'au-delà de la diversité d'opinions dont s'enrichit notre travail, les possibilités de consensus sont bien réelles. Nous savons tous que la conclusion du TICE avant la fin du premier semestre de l'année 1996 constitue le défi le plus important et le plus immédiat pour la communauté internationale en matière de désarmement et de non-prolifération. C'est un engagement que nous avons pris et nous travaillons contre le temps pour le remplir parfaitement. Nous avons noté des progrès sensibles depuis la création du Comité spécial. Certes, des différences subsistent, mais il n'en est pas moins vrai que les négociations traversent aujourd'hui une phase critique qui requiert un effort commun et dont l'issue dépendra de la volonté politique réelle dont tous les Etats feront preuve pour permettre au traité d'être soumis à la signature avant l'ouverture de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, conformément à la résolution 50/65.

(M. Benitez, Argentine)

Comme il a été dit ici même, nous savons qu'aucun traité satisfaisant n'est possible sans compromis. Toutefois, l'existence même du traité est dans l'intérêt commun de tous nos pays, et l'unique moyen de le faire aboutir est d'intensifier les négociations à la recherche de points de convergence et de solutions communes. A ce propos, l'Argentine apprécie sincèrement l'effort fait par deux grands pays dans le cadre de ces négociations et est convaincue que les deux initiatives en question ne pourront que contribuer à l'intensification du processus. Comment ne pas exprimer nos remerciements, notamment pour le texte australien, dont une première lecture nous a permis de constater qu'un effort avait été fait pour mettre en évidence les domaines de consensus, même tacite, que nous avons pu délimiter récemment. Nous pensons que c'est là un de ses principaux avantages, qui fait de ce texte un instrument précieux pour la suite de nos travaux. Ce texte "propre" qui, comme il a été indiqué, ne remplace pas le texte évolutif existant, est incontestablement, à l'image du document présenté lors de la précédente séance plénière, d'un grand secours pour tous les Etats qui participent aux négociations, et nous sommes convaincus qu'il vous aidera vous-même, Monsieur le Président, dans vos efforts pour nous faire aboutir rapidement. Cet aboutissement marquera une étape importante vers le désarmement nucléaire, ultime objectif qui ne pourra être atteint que grâce à une stratégie réaliste faite de cibles successives, mesurées et spécifiques, comme celle-ci.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à M. Ekwall, représentant de la Suède.

M. EKWALL (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation s'exprime en séance plénière depuis votre accession à la présidence de la Conférence, nous tenons tout d'abord à vous féliciter sincèrement d'être à ce poste éminent alors que nous traversons une phase cruciale. Vous pouvez compter sur le soutien indéfectible de la délégation suédoise, tant dans votre rôle de président de la Conférence que dans celui de président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

J'ai demandé la parole pour m'associer aux autres délégations et remercier l'Australie de nous avoir présenté aujourd'hui son modèle de traité. Nous étudierons attentivement ce document et apporterons nos commentaires sur le fond ultérieurement. Pour l'heure, je me contenterai de noter que le texte australien, à l'image du texte présenté par l'Iran la semaine dernière, constitue un apport important, voire un nouvel élan dans nos travaux sur le TICE. Sur un plan général, je dirai qu'au stade où nous en sommes, le TICE devrait être prochainement à notre portée. Ces deux textes sont donc un signe fort qui nous encourage tous à dynamiser et intensifier les négociations en cours.

Remerciant une fois de plus l'Australie pour le texte qu'elle nous a présenté aujourd'hui, j'exprime au nom de ma délégation l'espoir que nous avancerons rapidement vers la conclusion du TICE, avec l'aide de tous les textes précieux et des propositions de solutions dont le Comité spécial dispose à présent.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, l'ambassadeur Berdennikov.

M. BERDENNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous avez accédé à la présidence de la Conférence, permettez-moi de vous féliciter à cette occasion et de vous souhaiter le plein succès, mais aussi de vous assurer de notre volonté déterminée de coopérer pleinement et efficacement à la réalisation des tâches imposantes confiées à la Conférence. Je tiens aussi à saluer aujourd'hui la participation à nos travaux de M. Wyzner, secrétaire d'Etat et premier vice-ministre polonais des affaires étrangères. Nous avons écouté son importante déclaration avec la plus grande attention.

Les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont à présent entrées dans leur phase la plus difficile, c'est-à-dire celle où les participants sont invités avant tout à faire preuve de volonté politique, à se montrer désireux de parvenir à un accord sur les éléments les plus complexes du traité, et à voir clairement les perspectives et le résultat final. Dans ce contexte, les efforts faits par les délégations iranienne et australienne, qui ont soumis chacune un modèle de traité à l'examen des participants aux négociations, méritent notre gratitude. Nous avons pris acte des explications apportées au sujet de ces textes par M. Velayati, ministre iranien des affaires étrangères, et par M. Costello, ministre adjoint permanent des affaires étrangères de l'Australie, à qui j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue parmi nous. Nous avons noté, en particulier, que ces projets, loin d'être destinés à remplacer l'actuel texte évolutif, étaient considérés par leurs auteurs comme une source supplémentaire de solutions potentielles acceptables par tous. Sur cette base, ces documents seront étudiés attentivement tant par notre délégation qu'à Moscou. Ces initiatives de l'Iran et de l'Australie témoignent, selon nous, d'un désir sincère de contribuer aux négociations, ce dont on ne peut que se féliciter. Pour autant que les propositions spécifiques contenues dans les textes iranien et australien nous aident à trouver des solutions compatibles avec l'approche russe, nous serons prêts à les exploiter. Nous notons avec satisfaction que la présentation de ces deux textes a conduit de nombreuses délégations à réaffirmer leur engagement en faveur d'un aboutissement aussi rapide que possible, en 1996, de nos travaux sur un TICE. Tel est aussi, bien entendu, le désir de la délégation de la Fédération de Russie. Je remercie une fois de plus les délégations iranienne et australienne de leurs efforts pour nous aider dans ces négociations.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'ambassadeur Sha.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : La délégation chinoise vous félicite d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Elle a toute confiance dans vos compétences diplomatiques et dans vos qualités exceptionnelles. Nous sommes convaincus que sous votre égide, les négociations

(M. Sha, Chine)

sur un TICE progresseront véritablement. Je profite également de cette occasion pour vous assurer de l'entière coopération de ma délégation.

En ce qui concerne l'état actuel des négociations, la délégation chinoise a le sentiment que nous sommes sur la bonne voie. Les différentes parties apprécient diversement les progrès des négociations. Comme chacun ici, nous estimons qu'il faut accélérer les négociations pour progresser le plus vite possible. Ma délégation a toujours affirmé que nous devions achever la mise au point du traité le plus tôt possible, en 1996. Pour ce qui est d'une date précise, ma délégation considère que nous ne sommes pas des diseurs de bonne aventure. Ce peut être le 30 juin, ou même avant. Si l'événement est reporté de quelques jours pour plusieurs raisons, cela ne change à mon avis pas grand-chose. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ne spécifient pas la date du 30 juin. Ma délégation fera tout pour que les négociations s'achèvent dans les délais fixés par les résolutions de l'Assemblée générale. Je pense qu'il n'est pas très utile de parler abstraitement d'une date précise. En revanche, il importe que nous travaillions plus pour résoudre les problèmes pratiques d'une façon pragmatique.

Ma délégation estime que nos travaux doivent se fonder uniquement sur le texte évolutif. Il n'existe aucun autre fondement. Chaque délégation a le droit de proposer un texte. Nous nous félicitons que des pays proposent des textes en cours de négociation. Ainsi, nous apprécions les efforts faits par l'Iran et l'Australie, qui ont chacun présenté un texte. Il appartient à chaque délégation de décider elle-même si elle va exploiter ces textes et comment. Tels sont la liberté et le droit de chaque délégation. Il va de soi que ma délégation étudiera attentivement les textes soumis par les délégations iranienne et australienne.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie, l'ambassadeur Vattani.

M. VATTANI (Italie) : Tout d'abord, permettez-moi de formuler les voeux de la délégation de l'Italie pour le rôle que vous êtes en train de jouer, ainsi que pour l'autre rôle qui vous a déjà été confié pour toute l'année, celui de nous conduire au terme heureux de négociations qui puissent nous donner un bon CTBT, pour la date que nous souhaitons tous, c'est-à-dire avant la fin de juin 1996.

Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Myanmar, qui a réussi dans la tâche de faire démarrer ponctuellement les négociations de cette session. Rarement nous avons eu la sensation qu'on ressent aujourd'hui en écoutant les orateurs qui ont bien voulu prendre la parole au cours de cette session. Rarement on a assisté à cette preuve de bonne volonté d'aller de l'avant et d'aboutir à des résultats concrets avec un esprit constructif de la part de tous. Si cet esprit a pu se manifester aujourd'hui, c'est vraiment grâce à l'effort de certaines délégations, et je voudrais mentionner les délégations de l'Iran et de l'Australie qui nous ont présenté des textes, des modèles de convention, qui pourront nous être précieux.

(M. Vattani, Italie)

Je partage naturellement l'avis des délégations qui ont voulu signaler que cet effort ne vas pas se substituer au travail que depuis deux ans nous sommes en train de poursuivre dans le cadre de la Conférence, sur la base de ce qu'on appelle le rolling text. Mais il est pourtant vrai que le fait d'avoir entre les mains ce document iranien et ce document australien, tous les deux complets et bien structurés, nous donne une indication de comment on pourrait procéder dans les prochains jours pour maintenir l'engagement que nous avons pris au moment où l'on a voté la résolution consensuelle dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies de l'année dernière. Nous étudierons soigneusement, comme toutes les autres délégations autour de cette table, le contenu de ces textes. Nous ferons naturellement une analyse de ce qu'ils représentent par rapport au rolling text tel qu'on l'a négocié jusqu'à présent. Mais je crois que, et on le voit bien dès aujourd'hui en écoutant la réaction de plusieurs délégations, ces deux efforts nationaux permettent d'entrevoir comme proche la conclusion de la négociation.

Je voudrais au nom de la délégation de l'Italie dire combien nous sommes reconnaissants à la délégation de l'Iran, à la délégation de l'Australie, et au Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères australien, qui a bien voulu venir à Genève nous présenter son texte, sur lequel nous pourrons travailler en l'utilisant comme un outil très efficace, et leur dire à chacun vraiment de tout notre coeur notre grand remerciement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au délégué de la Roumanie.

M. ISTRATE (Roumanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation roumaine à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et de vous souhaiter le plein succès dans l'exercice de vos importantes fonctions. A l'image de ceux qui m'ont précédé, je souhaite exprimer notre gratitude aux délégations iranienne et australienne pour les projets qu'elles nous ont soumis. Nous sommes convaincus que ces instruments précieux contribueront utilement à nos négociations et vous aideront à nous guider vers la conclusion du TICE au plus tard en juin 1996.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Roumanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Tandis qu'il parlait, le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole.

M. TAUWHARE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Nous n'avions pas prévu de parler aujourd'hui et je regrette l'absence de mon ambassadeur, qui est aujourd'hui à Londres pour des consultations relatives au CTBT. Toutefois, ayant entendu pendant toute la matinée et la moitié de l'après-midi les diverses délégations se réjouir de façon pratiquement unanime du texte présenté aujourd'hui par l'Australie et de celui présenté la semaine dernière par l'Iran, j'ai compris que je ne pouvais garder le silence plus longtemps et que je me devais d'associer ma délégation au bon accueil que les autres délégations avaient réservé à ces deux textes. J'associe également ma délégation à l'expression, unanime me semble-t-il,

(M. Tauwhare, Royaume-Uni)

du sentiment qu'il est devenu nécessaire d'intensifier les négociations sur le CTBT afin de les faire entrer dans une phase nouvelle et différente qui devra nous permettre d'achever notre travail avec succès avant la fin du mois de juin.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration. Ceci termine ma liste d'orateurs pour aujourd'hui.

J'en viens à présent à la demande qu'a faite le Swaziland de participer aux travaux de la Conférence durant cette année, demande dont vous êtes saisis sous la note de couverture du Président (CD/WP.473). Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter le Swaziland à participer, en tant que non-membre, aux travaux de la Conférence, sans avoir à convoquer une réunion informelle à cette fin, étant entendu que ceci ne constituera pas un précédent pour le traitement de futures demandes similaires ?

Il en est ainsi décidé.

Le secrétariat a distribué, à ma demande, un projet de calendrier des réunions de la semaine prochaine. Il n'a, comme d'habitude, qu'une valeur purement indicative et peut être modifié si nécessaire. Ceci étant dit, puis-je considérer que ce calendrier est acceptable ?

Il en est ainsi décidé.

Je vous rappelle que, conformément au calendrier des réunions de cette semaine, cette séance plénière sera immédiatement suivie d'une réunion du Groupe de travail 2 du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 7 mars 1996, à 10 heures.

La séance est levée à 16 h 5.